



**PROFESSION
BANLIEUE**

CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

profession.banlieue@wanadoo.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Avant-propos

Le centre de ressources Profession Banlieue a été créé fin 1993 pour soutenir, faciliter et qualifier l'action des professionnels par :

- la mise en réseau des acteurs du développement social urbain, l'échange de savoir-faire et la capitalisation d'expériences innovantes dans l'ensemble des champs de la politique de la ville;
- le développement des lieux de débat entre professionnels du développement social urbain et scientifiques;
- la mise à disposition et la diffusion d'informations et de ressources à l'attention des professionnels.

Pour répondre à ces missions, les actions mises en œuvre en 2008 ont été structurées autour de trois axes de travail.

• L'ingénierie de projet

Les évolutions de la politique de la ville appellent une attention particulière à l'ingénierie et à la conduite des projets de développement dans les territoires de la politique de la ville.

Par ingénierie de projet, il faut entendre la conception et l'élaboration d'une stratégie globale de développement et de dynamisation d'un territoire, qui intègre des préoccupations d'ordre économique, social, culturel, environne-

mental, d'aménagement et d'intégration urbaine; cela nécessite la maîtrise des concepts et outils nécessaires à l'élaboration, à l'organisation et au suivi du projet.

Mais il s'agit aussi de l'accompagnement à la mise en place d'une procédure contractuelle spécifique, les contrats urbains de cohésion sociale, du diagnostic à l'évaluation en passant par le suivi. Cela exige de connaître l'évolution des politiques publiques et le cadre législatif et réglementaire de leur mise en œuvre, mais également de prendre en compte le cadre environnemental du projet, son ancrage dans la réalité sociale et territoriale, les points de vue des habitants, des professionnels et des usagers du territoire.

• La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances

Du fait de l'inscription du centre de ressources sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, l'intégration, la lutte contre les exclusions et contre les discriminations, facteurs essentiels de cohésion sociale, représentent une préoccupation constante de Profession Banlieue depuis sa création. Ce qui implique de s'intéresser, notamment, aux politiques culturelles, éducatives, aux politiques de l'emploi, aux questions de médiation... mais également à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations proprement dites.

Dans son rapport « Ségrégation urbaine, intégration sociale », le Conseil d'analyse économique montre comment les discriminations aggravent le phénomène de ségrégation urbaine, affectant tout particulièrement l'accès au logement, au travail, à la formation.

Sans ignorer que les comportements discriminatoires frappent majoritairement les populations immigrées, supposées telles ou étrangères, il faut également insister sur le caractère social des discriminations qui touchent, sur le marché de l'emploi, du logement et de la formation, l'ensemble des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS). Aussi, il paraît utile d'adjoindre aux discriminations à raison de l'origine nationale, « raciale » ou « ethnique », celles qui se fondent sur le genre ou sur l'adresse.

• **L'observation et la veille prospective sur les questions sociales**

Il s'agit de renforcer collectivement les capacités d'analyse, de réflexion et de proposition sur l'évolution des questions sociales et urbaines, à partir de l'expérience de terrain des chefs de projet, des responsables des services de l'État ou des collectivités territoriales, des responsables associatifs ou des élus.

Les différents rapports de l'Observatoire national des ZUS ou des villes de la Seine-Saint-Denis mettent au jour un certain nombre d'évolutions à l'œuvre dans la société. Ils permettent notamment d'identifier des questions jusqu'alors peu prises en compte par la politique de la ville comme celle du vieillissement de la population dans les quartiers, et notamment dans l'habitat privé, ou encore, dans un domaine différent, les questions de développement durable et d'économies d'énergie. Cette fonction de veille conduit aussi à repérer l'émergence de nouveaux territoires ou de nouvelles formes d'exclusion sociale.

En engageant ce travail d'analyse et de prospective, Profession Banlieue souhaite anticiper les évolutions dans les territoires de la politique de la ville et faire remonter un certain nombre de préconisations au niveau de ceux qui élaborent les politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

élu à l'assemblée générale du 1^{er} avril 2008

BUREAU

Géraldine Kowalski-Judith, *présidente*,
chef de projet, Villetaneuse
Jacques Magny, *vice-président*, directeur
de projet, Villes et territoires,
Caisse des dépôts
Nadia Redon, *secrétaire*, chef de projet CUCS
et PRU, L'Île-Saint-Denis
Irène Gégout, *secrétaire adjointe*, chargée
de mission quartier nord, La Courneuve
Sylvie Hautière, *trésorière*, directrice générale
de l'OPH, Aubervilliers
Hélène Reys, *trésorière adjointe*, coordinatrice
Réussite éducative, Villetaneuse
Annabelle Barral, chef de projet, Pantin
Emmanuel Baunard, consultant
Éric Froehlicher, directeur adjoint,
Chambre de métiers de la Seine-Saint-Denis
Luc Jérabek, chargé de mission,
Agence nouvelle des solidarités actives
Alain Paternotte, chef de projet, Bagnolet

AUTRES MEMBRES

Anne Bablet-Poète, responsable
du renouvellement urbain, Pantin
Marie-Laure Beaufils, consultante
Catherine Bédouret, directrice Vie
des quartiers, citoyenneté, Villetaneuse
Christine Bourbouze, directrice de quartier,
Saint-Denis
Sabrina Cortes, responsable Pôle vie
associative, Villetaneuse
Philippe Denis, directeur général adjoint,
Développement social et urbain,
Plaine Commune
Martine Froidefond, agent de développement
social, APES

Marie-Anne Galazka, directrice DEFI,
communauté d'agglomération
Clichy-Montfermeil
Sylvie Harburger, chargée de mission politique
de la ville, développement urbain,
Caisse des dépôts
Audrey Lainé, chef de projet politique
de la ville, Épinay-sur-Seine
Dorothée Lamarche, chargée de la prévention
spécialisée, ASE, Conseil général 93
Marie-Christine Laur, chargée de projets,
lutte contre les discriminations, CCIP
Mounira Mehiri, chargée de mission
développement social, DPVI, Paris
Frédéric Meynard, directeur du
développement, Garges-lès-Gonesse
Virginie Morscheidt, chef de projet politique
de la ville, Montreuil
Patrick Norynberg, directeur général adjoint,
Le Blanc-Mesnil
Sylvie Payan, directrice de la politique
de la ville, Montreuil
Marion Peyre, chargée de mission politique
de la ville et rénovation urbaine,
Plaine Commune
Marc Ratsimba, directeur général adjoint,
Clichy-sous-Bois
Corinne Tixier, responsable politique
de la ville, Plaine Commune
Hervé Vieillard-Baron, géographe,
Paris-X - Nanterre
Djamila Zidani, éducatrice spécialisée,
Jeunesse Feu vert

L'ÉQUIPE DE PROFESSION BANLIEUE

L'équipe du centre de ressources est composée de six personnes à temps plein.

Stéphanie Lenoir, *secrétaire*

- Accueil téléphonique
- Secrétariat administratif, suivi des commandes et facturation
- Tenue des états d'inscription aux différentes instances de travail

Cécile Fleureau, *chef de projet*

- Suivi de groupes de travail
- Réalisation des fiches d'expériences
- Responsabilité des visites sur site Rénovation urbaine: conception et organisation
- Gestion et développement du site Internet

Elsa Micouraud, *chargée de la documentation et de la gestion de l'information*

- Responsabilité de la documentation, accueil et orientation des utilisateurs
- Création et diffusion d'outils d'information en lien avec la documentation
- Suivi de groupes de travail
- Responsabilité des « 5 à 7 »

Olivia Maire, *chef de projet*

- Responsabilité des cycles de qualification: conception, organisation, rédaction des Cahiers
- Co-animation de groupes de travail
- Animation du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap)

Laurence Bailly, *directrice adjointe*

- Responsabilité administrative du centre de ressources
- Co-animation d'instances de travail
- Suivi des publications de Profession Banlieue: Actes, Cahiers, Rencontres

Bénédicte Madelin, *directrice*

- Direction et animation de l'équipe
- Co-animation de groupes de travail, organisation des Rencontres, Après-midi et Ateliers
- Responsabilité des missions d'accompagnement
- Responsabilité des relations avec les partenaires du centre de ressources

S'il est possible de préciser les responsabilités des différents membres de l'équipe, certaines tâches sont partagées par l'ensemble du personnel:

- Définition du programme de travail, élaboration des orientations soumises au conseil d'administration
- Rédaction de *La Lettre* de Profession Banlieue
- Rédaction de notes de synthèse diverses
- Élaboration des contenus des Rencontres, cycles, ateliers...
- Travail de réécriture pour les publications

LES FINANCEURS

L'État

- La Préfecture de la région Île-de-France
- La Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis
- La Direction régionale de l'environnement d'Île-de-France

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Le Fonds social européen

- Objectif 2

Les collectivités locales

- Le Conseil régional d'Île-de-France
- Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- Les villes: Aubervilliers, Bobigny, Clichy-sous-Bois, Dugny, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Montfermeil, Montreuil-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villetaneuse
- Plaine Commune

La Caisse des dépôts

Les adhérents de Profession Banlieue

ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME 2008	ACTIONS RÉALISÉES EN 2008
■ LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LA CONDUITE DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT	
ATELIERS THÉMATIQUES: <i>Le logement en Seine-Saint-Denis</i>	Action réalisée. Publication en cours.
ATELIERS THÉMATIQUES: <i>Le cadre actuel de la prévention de la délinquance et de la sécurité</i>	Action réalisée. Publication en cours.
VISITES SUR SITE: <i>Le renouvellement urbain</i>	Action réalisée: une visite à Orly.
VISITES SUR SITE RÉGIONALES: <i>Les ateliers santé ville</i>	Action réalisée: une visite à Aubervilliers, une à Nanterre et une à Gonesse.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Les ateliers santé ville</i>	Action réalisée.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Les équipes de réussite éducative</i>	Action réalisée: <i>Les référents de parcours de réussite éducative</i> . Rapport en cours de finalisation.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Évaluation des politiques contractuelles</i>	Action reportée à 2009.
FORMATION: <i>Écoles et quartiers</i>	Action réalisée.
FORMATION: <i>L'outil « bilan-copro »</i>	Action réalisée.
■ LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Questions d'alphabétisation</i>	Action réalisée. Rapport en cours de finalisation.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>La qualification des femmes-relais</i>	Action réalisée: organisation de la <i>Rencontre femmes-relais médiatrices-service social départemental</i> .
FORMATION: <i>Lutte contre les discriminations en direction des acteurs sociaux</i>	Action réalisée sur le territoire de Bondy.
FORMATION: <i>Lutte contre les discriminations en direction des intermédiaires de l'emploi</i>	Action réalisée.
FORMATION: <i>Lutte contre les discriminations en direction des entreprises</i>	Action réalisée.
APRÈS-MIDI: <i>Jeunes filles dans les quartiers... et ailleurs</i>	Action réalisée. Publication éditée.
APRÈS-MIDI: <i>Quelle carte scolaire pour l'égalité?</i>	Action réalisée: <i>La carte scolaire: entre libre choix et mixité scolaire, un instrument de régulation?</i> Publication en cours.
APRÈS-MIDI: <i>La nouvelle législation sur l'immigration, l'accueil et l'intégration</i>	Action réalisée. Publication en cours.
■ L'OBSERVATION, LA VEILLE ET LA PROSPECTIVE SUR LES QUESTIONS SOCIALES	
ATELIERS THÉMATIQUES: <i>L'emploi des jeunes</i>	Action réalisée: <i>Emploi et insertion des jeunes, comment agir?</i> Publication éditée.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Observatoire</i>	Action non réalisée.
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Prévention et sécurité</i>	Action réalisée: <i>Prévention de la délinquance des jeunes en Seine-Saint-Denis</i> .
GROUPE DE TRAVAIL: <i>Travailler au quotidien avec les familles</i>	Action réalisée: <i>Familles et professionnels, une interaction à construire</i> . Rapport en cours de finalisation.
APRÈS-MIDI: <i>L'état du mal-logement en France</i>	Action réalisée: <i>Mais où donc peuvent se loger les ménages modestes?</i> Publication éditée.
CYCLE DE QUALIFICATION: <i>Mobilités: un enjeu pour l'égalité des chances</i>	Action réalisée. Publication en cours.
CYCLE DE QUALIFICATION: <i>Quelle place pour les jeunes aujourd'hui?</i>	Action réalisée: <i>France, Europe: quels regards sur la jeunesse?</i> Publication en cours.
RENCONTRE RÉGIONALE: <i>Mobilités et développement durable</i>	Action réalisée: <i>Mobilités régionales, inégalités et développement durable</i> . Publication en cours.

■ LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents	Action réalisée: animation du réseau.
Fédération des associations de femmes-relais	Action réalisée: animation de la Fédération.
Conseil d'administration de la MIEL	Action réalisée: participation aux réunions du conseil d'administration et du bureau.
Conseil de développement de Plaine Commune	Action réalisée: participation à divers travaux.
CNFPT	Action réalisée: montage d'une formation.
■ LA CONTRIBUTION À DES INSTANCES NATIONALES	
Conseil national des villes	Action réalisée: membre du CNV et participation active aux travaux.
Réseau des centres de ressources politique de la ville	Action réalisée: participation aux réunions bimestrielles.

ACTIONS HORS PROGRAMME 2008

- Entre le devoir de taire et la nécessité de parler: le partage d'informations entre professionnels (Rencontre co-organisée avec le CLICOSS).
- Rencontre avec les élus de la Seine-Saint-Denis autour des enjeux de la politique de la ville.
- Jeunes filles dans les quartiers... et ailleurs (Après-midi « doublé » en raison du succès du premier).
- La nouvelle architecture de la politique de la ville (réunion organisée pour le Conseil général, en direction des travailleurs sociaux).
- Groupe de travail : les coordonnateurs de réussite éducative.

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT, HORS PROGRAMME 2008

- Participation au séminaire « Politique de la ville et santé publique: une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé », animation de l'atelier « Les priorités de santé à partir du diagnostic ».
- Participation aux travaux de France Médiation.
- Rencontre entre des femmes-relais et l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.
- Participation au lancement de la dynamique Espoir banlieues.
- Rencontre avec des médiateurs de Bruxelles.

1. LA MISE EN RÉSEAU DES PROFESSIONNELS

A – LES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail réunissent sur une question donnée des professionnels de la Seine-Saint-Denis issus de villes, d'institutions ou d'associations différentes. Pendant un an, à raison d'une séance par mois, les participants analysent collectivement les données, les éléments de contexte et les enjeux du sujet étudié, pour construire ensemble de nouvelles réponses plus adaptées à leur terrain d'intervention, faire remonter des préconisations vers les pouvoirs publics et/ou diffuser les conclusions de leur réflexion.

QUESTIONS D'ALPHABÉTISATION

Animation : François Mouterde, consultant, et Clément Lacouette-Fougères, chargé d'étude, Planète publique.

Ce groupe de travail s'est inscrit dans la continuité du précédent groupe de travail Langue, langage et lien social organisé en 2001, qui avait mis en lumière l'inadéquation entre la demande d'alphabétisation et l'offre de formation linguistique. Cette dernière apparaissait à la fois insuffisante (quantitativement) et inadaptée (qualitativement) par rapport aux besoins de formation linguistique. La diversité des interventions (FLE,

alphabétisation, ASL, etc.) et l'hétérogénéité des besoins des demandeurs font en effet de la formation linguistique un domaine aux enjeux et aux acteurs multiples.

Ce décalage entre l'offre et la demande semble avoir été accentué par les évolutions récentes, au premier rang desquelles l'extension des procédures de marché public au domaine des formations linguistiques et la mise en place par l'État du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Dans le même sens, d'autres bouleversements sont à prévoir comme la fusion de l'ANAEM avec une partie des missions de l'ACSÉ dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le groupe de travail avait pour but de proposer des éléments de diagnostic qualitatif sur l'offre et la demande d'apprentissage du français en Seine-Saint-Denis. Il ne s'agit ni d'un simple état des lieux sur la question ni d'une évaluation approfondie des dispositifs et projets existant sur le territoire, mais bien d'une identification des points forts et des points faibles du paysage actuel. Ce diagnostic est le résultat d'une coproduction : il a mis en commun les témoignages des différents participants tout en intégrant les points de vue divergents exprimés au cours des discussions.

Les pistes qui se dégagent de ce travail mettent en avant la nécessité de fédérer l'accueil et l'orientation des stagiaires et de construire la cohérence des formations en amont. Le système actuel de la plate-forme d'accueil pourrait être amélioré, afin qu'il puisse exister, sur un territoire, à l'échelon de l'agglomération ou du département, une structure qui couvrirait l'ensemble des acteurs de la formation et aurait ainsi une bonne connaissance de l'offre sur ce territoire. On pourrait imaginer confier cette mission au pôle de diagnostic existant en élargissant son champ d'intervention actuel. Une autre idée est de mettre en service une Maison des langues. Celle-ci prendrait la forme d'un lieu ressources pour tous les acteurs de la formation, comme pour les stagiaires.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de décloisonner et de coordonner les actions : se rencontrer et s'organiser sur le terrain, faire travailler en réseau les différents acteurs afin d'améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande, sortir du système de catégorisation actuel des publics.

Enfin, il a également été question d'améliorer les conditions de formation avec la création d'un service de garderie en parallèle aux formations, ou encore avec la prise en charge des frais de restauration et de déplacement des stagiaires.

Le rapport est en cours de validation et devra être soumis aux décideurs publics courant 2009, sous une forme qui reste à définir avec les participants au groupe de travail.

LES ATELIERS SANTÉ VILLE

Animation : Chantal Mannoni, médecin de santé publique et de médecine sociale.

Le groupe de travail mis en place début 2006 avec les coordonnateurs des ateliers santé ville et leurs partenaires s'est poursuivi en 2008.

En début d'année, une séance a été consacrée à la préparation de la restitution du tableau de bord des ASV à partir des données 2005-2006 de douze ASV du département. Cette restitution a été réalisée par Chantal Mannoni.

En parallèle, une réflexion sur la relance du comité des partenaires a été impulsée afin, d'une part, de consolider l'animation interpartenariale de la démarche ASV en Seine-Saint-Denis initiée lors de la phase d'expérimentation et, d'autre part, de contribuer à renforcer l'animation de la démarche au niveau régional. Une réunion visant à proposer les objectifs, les modalités de fonctionnement et les axes de travail de cette instance a eu lieu en avril.

Le groupe de travail et d'échanges sur les pratiques professionnelles a quant à lui approfondi différents sujets tout au long de l'année.

L'accès aux droits, abordé en mars, a permis d'étudier deux expériences : celle de Pantin, qui soutient des personnes en situation de précarité dans l'acquisition d'une mutuelle, et celle de Saint-Denis, qui a lancé une démarche visant à faciliter le couplage « accès à une couverture sociale et accès aux soins ». Ces actions visent notamment à réduire la complexité des démarches administratives et à faciliter l'accès à l'information.

En mai, la question du handicap a été traitée, notamment avec la présentation des actions de la Mission handicap de Nanterre qui s'est investie dès 2003 sur ce sujet, mais aussi avec la démarche de Pantin « Une ville pour tous », initiée dans le cadre de l'Agenda 21, qui prend en compte les différents types de handicap.

Enfin, en juin, le thème de l'alimentation et de la précarité et plus largement les actions en lien avec le Programme national nutrition santé ont été abordés. Différents éclairages ont été donnés à partir d'expériences locales et du film *Manger Bouger* d'Emmaüs. L'ASV intercommunal de Dugny - Le Blanc-Mesnil a, par exemple, mis en place une recherche-action sur l'alimentation et l'activité

physique dans le cadre de la lutte contre l'obésité des jeunes. Alors qu'à Saint-Denis les actions sont diversifiées en fonction des publics et des quartiers, avec notamment l'expérience menée dans la cité des Cosmonautes où douze adultes en situation de précarité se sont impliqués dans l'atelier santé d'une association d'insertion afin de réfléchir aux différentes informations qui peuvent concerner l'hygiène alimentaire.

Tous ces échanges ont montré les difficultés qui perdurent en termes d'accès aux soins et à la santé.

• LE SOUTIEN AUX COORDONNATEURS

Des journées de soutien individuel aux nouveaux coordonnateurs et aux coordonnateurs rencontrant ponctuellement des difficultés ont été organisées de janvier à juin à la DDASS de la Seine-Saint-Denis. Cette initiative déjà proposée en 2005 comprend un soutien méthodologique, des conseils administratifs et/ou financiers adaptés aux besoins de chaque coordonnateur. Cet appui a été animé conjointement par Chantal Mannoni, médecin de santé publique et de médecine sociale, Émilie Sobac, chargée de mission à la DDASS, et Profession Banlieue. Les coordonnateurs pouvaient assister à ces réunions accompagnés des partenaires de leur choix. Onze villes différentes ont participé à cette initiative.

LES RÉFÉRENTS DE PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Animation : Bertrand Dubreuil et Josette Magne, Pluriel formation-recherche.

Un groupe de travail des référents de parcours de réussite éducative de la Seine-Saint-Denis s'est réuni d'avril à décembre afin d'organiser une réflexion collective sur les enjeux soulevés par la mise en place des parcours individualisés. Ils se sont intéressés à la nature et au fonction-

nement des équipes pluridisciplinaires, aux publics accompagnés, aux modes d'accompagnement des parcours personnalisés, à la nature des actions collectives et enfin à la définition de la fonction de référent. Pluriel formation-recherche a émis l'hypothèse que la spécificité du PRE se structurerait au niveau du référent autour d'un triptyque : une fonction d'accompagnement direct de trajectoires individuelles (jeunes ou familles) ; une fonction de coordination et d'animation en réseau des intervenants auprès d'un jeune ; enfin, une fonction de porteur de projets collectifs lorsqu'un besoin du même ordre chez plusieurs jeunes est observé. La définition du référent de parcours, quant à elle, varie sensiblement selon les configurations d'équipes et les mises en œuvre du PRE, de la relative hétérogénéité des responsabilités conférées dans certains PRE, du flou concernant l'animation de l'équipe pluridisciplinaire, de sa participation ou non à des instances telles que les conseils consultatifs ou les comités techniques.

Les accompagnements de parcours apparaissent fortement personnalisés, ajustés à la singularité de chaque situation, sur mesure. Ils prennent en compte la situation de façon systémique, développent des actions conjointes au niveau de la famille et des services accompagnant le jeune, autrement dit de l'ensemble de son environnement éducatif, en vue de faire évoluer la situation initiale. Leur évaluation fréquente et régulière, en équipe au sein du dispositif de réussite éducative, ou avec des partenaires, permet de les questionner, d'être réactifs et évolutifs.

À l'issue des huit séances de travail, ce qui d'ores et déjà semble acquis par les référents, c'est la nécessité d'une instance d'analyse des situations accompagnées pour éclairer leurs enjeux, dépasser les représentations institutionnelles et professionnelles, préciser les motifs des actions entreprises. Différentes formules semblent possibles : supervision, éventuellement en mutualisant le financement de plusieurs équipes de réussite éducative, équipe ou regroupement de professionnels pour constituer une instance de réflexion, qu'ils appartiennent à un ou plusieurs

PRE. En tout état de cause, cette instance « clinique » constitue une condition de validité de l'action des PRE.

Le rapport de ce groupe de travail sera diffusé au premier trimestre 2009.

FAMILLES ET PROFESSIONNELS : UNE INTERACTION À CONSTRUIRE

*Animation : Bertrand Dubreuil,
Pluriel formation-recherche.*

De septembre 2007 à février 2008, un groupe de dix-huit intervenants sociaux (centres sociaux, Maisons des parents, assistantes sociales scolaires, associations de quartiers, de prévention spécialisée, de médiation sociale et culturelle) s'est réuni pour réfléchir à la difficile posture professionnelle qui consiste à s'appuyer sur les ressources des familles pour faire émerger des solutions aux problèmes qu'elles soumettent. Si cette posture fait consensus, sa mise en œuvre reste complexe. Le groupe de travail souhaitait également rendre lisible l'action des intervenants sociaux et le rôle mobilisateur qu'ils pouvaient avoir auprès des familles. Le champ exploré a été celui des pratiques éducatives.

À chaque séance, Bertrand Dubreuil a incité les professionnels à relater par écrit des situations vécues avec les personnes ou les familles qu'ils reçoivent et à analyser la réalité de leur posture, l'objectif étant de mettre en évidence ce qui se joue entre eux et les familles et qui va leur permettre d'aider ou non ces dernières. L'examen attentif des phrases et des mots employés a mis en lumière que les intervenants sociaux, confrontés à l'injonction de résultat et à l'urgence de la nécessité, sont parfois tentés d'apporter des solutions toutes faites. Ils projettent bien souvent sur les familles une présomption de difficulté, au lieu de les penser comme dotées de ressources qu'il faut faire émerger dans l'exposé de la situation. Non reconnues, les ressources des personnes ne sont pas sollicitées et les familles sont invitées à

adopter le point de vue professionnel ou/et institutionnel. Le risque est alors de passer à côté de la construction d'un espace de convergence entre la famille et le professionnel. Or seul cet espace permettra de transformer en ressources les motifs de la demande d'aide de la famille. Mais cette intervention sociale nécessite du temps, qui n'est pas toujours pris en compte par les institutions. De même, la résolution du problème ne sera pas forcément idéale, mais là n'est pas l'objectif, puisqu'il s'agit avant tout de rendre les familles actrices.

Le rapport sera diffusé en ligne sur le site de Profession Banlieue au cours du premier trimestre 2009.

LES COORDONNATEURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Animation : Profession Banlieue.

Les dix-sept coordonnateurs de réussite éducative du département (trois nouvelles villes ont rejoint le dispositif en 2008) ont souhaité à nouveau se réunir pour observer les évolutions des différents PRE au regard des nouvelles orientations. Ils ont décidé de travailler selon deux axes : faire un état des lieux du droit commun « éducatif » dans leur ville pour jouer ainsi un rôle d'alerte sur son déficit et les conséquences sur la prise en charge des enfants, et partager sur les processus d'évaluation mis en œuvre.

Concernant l'état des lieux, les coordonnateurs notent la grande difficulté d'obtenir les renseignements, compte tenu de l'extrême diversité des institutions compétentes dans l'éducation des enfants : Éducation nationale, Conseil général (PMI, crèche...), ville, etc.

Quant à l'évaluation, l'outil de Francis Alföldi, élaboré dans un précédent groupe de travail, s'avère parfois trop complexe à mettre en place, d'autant qu'il a été élaboré par les coordonnateurs

alors que ce sont les référents qui sont amenés à l'utiliser. Il a, par contre, été à l'origine de la construction de différents documents d'évaluation. L'objectif à terme serait la compilation de ceux-ci en un seul qui ferait consensus.

Trois réunions se sont tenues en 2008. Le groupe se poursuivra en 2009.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS

Animation: Laurent Bonelli, maître de conférences en science politique à l'université Paris-X - Nanterre.

Depuis 2005, sollicité par la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue a mis en place un groupe de travail sur la prévention de la délinquance des jeunes. Ce groupe réunit des acteurs départementaux très divers: l'aide sociale à l'enfance, le service social départemental, la justice, la police, la protection judiciaire de la jeunesse, l'Éducation nationale, la prévention spécialisée, la pédopsychiatrie, le service de prévention des conduites à risque.

Le groupe de travail a abouti à la rédaction d'un rapport qui a été finalisé en 2008. Ce rapport porte sur la petite délinquance dite de « voie publique », qui se traduit par des dégradations, des agressions contre les personnes, de la fraude dans les transports en commun, des vols... Les réflexions des professionnels ont notamment porté sur les liens entre délinquance et précarité sociale, d'une part, et identité culturelle, d'autre part. Tous ont souligné l'absence des liens de causalité, sans nier les corrélations possibles entre échec scolaire, absence de mobilité dans les quartiers, difficile accès aux droits ou encore discriminations et délinquance. Mais ils ont aussi insisté sur le fait que ces situations ne sont pas figées, le parcours de chaque jeune ouvrant des espaces de travail et de prévention.

Quelles pourraient être les réponses à apporter? Le groupe de travail a approfondi cinq axes de préconisations. Le premier axe retenu par le groupe est de renforcer le rôle des adultes. Cela va de l'accompagnement des parents avec le développement de lieux comme les maisons des parents, où les transgressions de leurs enfants peuvent être mises en mot et prendre sens, à la mise en place de groupes de parole d'enseignants dans les collèges, dans lesquels ils abordent avec un pédopsychiatre des questions comme l'autorité, la pédagogie, l'éducation ou la discipline, par exemple.

D'autres axes à explorer concernent davantage les transformations institutionnelles nécessaires, notamment pour réduire la mobilité des professionnels qui « ne permet pas d'asseoir une réelle légitimité de l'adulte. » Alors que si le professionnel est présent depuis des années, il connaît bien les jeunes et, en retour, il est repéré, connu et sans doute plus écouté et respecté. D'autres propositions ont été faites telles que développer et amplifier les échanges entre l'école et ses partenaires, renforcer la connaissance et le respect de la diversité culturelle.

L'ensemble des participants a validé ce rapport. Il a été présenté le 3 avril lors d'un déjeuner-débat organisé en partenariat avec le Centre de ressources sur la prévention des conduites à risque à la Bourse du travail de Bobigny (cf. p.26). Le rapport a également fait l'objet d'une présentation à Tremblay-en-France à l'initiative d'un groupe de travail d'agents municipaux sur la délinquance piloté par le responsable du service santé de la ville.

Enfin, ce rapport a été présenté à Gilles Garnier, vice-président du Conseil général, ainsi que lors de la réunion mensuelle interinstitutionnelle organisée par la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil général et le tribunal de grande instance de Bobigny.

Il sera mis en ligne sur le site Internet de Profession Banlieue en 2009.

B – LES ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers thématiques sont une nouvelle forme de travail, initiée en 2007 et développée en 2008. À mi-chemin entre groupes de travail et cycle de qualification, ils invitent les professionnels à se qualifier sur une thématique, traitée sous plusieurs aspects par des experts ou des professionnels différents à chaque séance, dans une optique très opérationnelle.

EMPLOI ET INSERTION DES JEUNES, COMMENT AGIR ?

23 et 28 janvier, 6, 14 et 19 février – 94 participants

Animation: Guillermo Martin et Pierre-Olivier Archer, consultants, Acter Conseil.

Les professionnels de l'insertion et de l'emploi expriment depuis des années une angoisse, qui tourne parfois au découragement, face aux législations qui se succèdent, aux problèmes de financement, à la complexité institutionnelle – notamment en Île-de-France – et, surtout, face au « grand écart » qui les amènent à travailler simultanément avec des personnes en grande difficulté et avec des entreprises dont les exigences d'employabilité n'ont pas significativement fléchi. Dans ce contexte, les ateliers ont cherché à répondre à la question suivante: où faut-il, en tant que professionnel de l'emploi et de l'insertion, placer prioritairement son énergie? Quels sont les leviers d'action qui produisent une réelle valeur ajoutée?

Le 23 janvier, Myriam Audouze, directrice de la mission locale de Cergy-Pontoise, est revenue sur l'approche globale de l'insertion des jeunes, qui était préconisée dès 1982 dans le rapport de Bertrand Schwartz. Cette approche, qui com-

bine le « social » – santé, logement, culture... – et le « professionnel », garde toute sa pertinence face à un public en mal d'emploi et de qualification, mais aussi de repères et de confiance en soi. Dans la pratique cependant, l'approche globale s'est progressivement éparpillée entre une multitude d'acteurs locaux qui travaillent, dans le meilleur des cas, en réseau. Le traitement de masse, les injonctions des financeurs, les moyens limités ont conduit nombre de structures locales à privilégier l'insertion professionnelle et à rechercher un contact privilégié avec l'entreprise pour placer les jeunes.

Le 28 janvier, Stéphanie Poinot, chef de service de l'association C2DI 93 à Aulnay-sous-Bois, a ouvert le débat sur les approches du recrutement permettant de mieux valoriser le potentiel des personnes en insertion. Elle a présenté plus particulièrement l'usage fait par C2DI de la méthode IOD (intervention sur l'offre et la demande d'emploi) qui permet de valoriser le potentiel de la personne et pas seulement sa qualification ou ses compétences. Mais ces méthodes font débat, notamment parce qu'elles tendent à remettre en cause les pratiques habituelles des structures d'insertion ainsi que la notion de « parcours » d'insertion.

Le 6 février, Arnaud Habert, directeur du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Île-de-France, a présenté cette structure, créée en octobre 2006, qui intervient dans le secteur des travaux publics, du bâtiment et de l'énergie. Douze entreprises ont adhéré au GEIQ et se sont engagées dans un processus d'insertion durable pour les salariés (formation, mise en place d'un tutorat, relations régulières avec les permanents du GEIQ...). Pour appuyer l'entreprise dans cette tâche, le GEIQ dispense une prestation complète qui comprend le recrutement, l'ingénierie de formation, le suivi en entreprise, l'accompagnement social de la

personne et la gestion administrative et financière du contrat de travail. L'expérience met en évidence que les meilleurs résultats en matière d'insertion sont obtenus dans des entreprises à taille humaine.

Le 14 février, Catherine Giner, directrice de la politique de la ville et de l'insertion, Eiffage Construction, a donné son point de vue sur la manière dont les grands groupes s'impliquent sur la question de l'insertion professionnelle, en particulier celle des jeunes. Eiffage est le troisième groupe français de BTP, il a participé à la mise en place des premiers CREPI (clubs régionaux des entreprises pour l'insertion) en 1993. Le principe du CREPI est de mettre en place une démarche d'insertion professionnelle avec les partenaires locaux et de mobiliser des entreprises voulant s'impliquer localement. Le CREPI est un lieu d'ingénierie et d'élaboration d'actions collectives autour des entreprises locales (recrutement, stages, immersion en entreprise, découverte des métiers...). Son périmètre n'est pas celui du quartier, mais celui du bassin d'emploi dans lequel s'inscrit l'entreprise.

Enfin, le 19 février, l'atelier avait pour objectif de présenter l'action que mène la Fondation agir contre l'exclusion (FACE), notamment en matière de lutte contre les discriminations et d'accès à l'emploi. Florence Clargé, directrice de FACE Hérault, a présenté l'expérience qu'elle pilote dans ce département pour aller vers une action engageant concrètement les entreprises dans la lutte contre les exclusions. FACE a conçu un outil nouveau : le plan pour l'égalité de traitement de tous en entreprise. Ce plan a l'intérêt d'engager l'entreprise sur des objectifs concrets à atteindre dans un délai de trois années tout en travaillant en interne sur ses propres processus de recrutement et les représentations des salariés. Cette expérience fait actuellement l'objet d'un « essaimage » au sein du club FACE de la Seine-Saint-Denis, créé en 2005 à l'initiative du PLIE de Bagnolet, Noisy-le-Sec, Montreuil et Romainville, et qui regroupe une vingtaine d'entreprises.

LE LOGEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS

6 et 20 mai, 3 et 17 juin, 1^{er} juillet – 175 participants

Animation: Didier Vanoni, directeur, et Julien Leplaideur, chargé d'études Fors Recherche-sociale.

Ces ateliers thématiques avaient pour objectif de faire le point sur les dispositifs publics nationaux par rapport aux problématiques de pénurie de logement et de mal-logement, d'observer les possibilités d'action et les modalités d'intervention des acteurs sur le territoire de la Seine-Saint-Denis pour en dégager des éléments de méthode. Lors de la séance du 6 mai consacrée au droit au logement opposable (DALO), Bernard Lacharme, secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, a rappelé la philosophie générale du DALO, qui n'est pas qu'un simple recours, mais la première étape d'une grande réforme du logement des personnes défavorisées. Le DALO ne vise pas uniquement à reloger les gens, il s'agit également de prévenir les situations de non-réponse à une demande de logement social et de faire en sorte qu'elles ne se reproduisent pas. Le DALO suppose donc de développer également une réflexion sur la production de logements et leur meilleure répartition, sur l'éradication de l'habitat insalubre et sur la prévention des expulsions. Hervé Schmitt, directeur adjoint à la Direction départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis, a présenté l'application du DALO dans le département, le deuxième après Paris en termes de dossiers déposés. En septembre 2008, sur quelque 3 900 dossiers instruits, 22 % ont été reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO et 20 % des demandeurs ont été relogés via ce dispositif.

Le 20 mai, la séance était consacrée aux impayés et aux expulsions locatives. Alain Simon, responsable de l'Association pour l'accès aux garanties locatives, a présenté le Pass-GRL (garantie des risques locatifs), dont le financement est assuré aux deux tiers par le 1 % logement. Ce Pass couple un dispositif assurantiel pour le bailleur

avec un traitement social en cas de difficulté de paiement pour le locataire.

Céline Cardin, de la Direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne, a présenté l'étude sur la prévention des expulsions qu'elle a conduite. Il s'agissait de mieux cerner l'impact réel de cette procédure sur les ménages du Val-de-Marne et d'identifier les limites de cette intervention qui repose sur trois dispositifs: un livret d'information aux locataires et propriétaires, une MOUS confiée à l'ADIL 94 (Agence départementale d'information sur le logement) pour un accompagnement juridique et, enfin, une fiche navette. Le dispositif du Val-de-Marne se heurte aujourd'hui à plusieurs difficultés: un déficit de proximité avec les ménages et une coordination des intervenants qui semble s'étioler. Cependant, des pistes d'évolution se dessinent d'ores et déjà: orienter la chaîne de prévention des expulsions vers une chaîne de responsabilité et favoriser les initiatives locales.

Le 3 juin, il s'agissait d'étudier comment maîtriser les coûts du logement pour les ménages en analysant ce que recouvrent ces coûts et en examinant les solutions possibles pour les alléger. Christine Corbillé, directrice de la démographie et de l'habitat à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, a rappelé que la structure de la consommation des ménages avait connu une nette évolution depuis 50 ans. Le poste du logement, qui représentait 11 % des dépenses en 1960, représente aujourd'hui plus du quart et peut être, dans certains cas, le principal poste de consommation. La forte hausse des prix, de l'accession comme de la location, s'est traduite par un renforcement des précarités et leur concentration sur certains territoires; c'est le cas de la Seine-Saint-Denis.

Emilio Poutay, responsable assistance à maîtrise d'ouvrage du Pact 93, a fait part des tentatives de maîtrise des coûts de fonctionnement du logement que le Pact initie. Cependant, cette maîtrise des coûts n'apparaît pas seulement comme une question économique ou sociale, mais aussi comme une question politique, afin de respon-

sabiliser les multiples acteurs impliqués et d'organiser leurs interventions autour d'une stratégie partagée, orientée dans le sens de l'intérêt collectif.

Le quatrième atelier s'est interrogé sur la véritable fonction et la finalité du parc social aujourd'hui. Pour Jean-Claude Driant, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris, il ne s'agit pas uniquement de produire des logements manquants, estimés à un million, mais de les produire là où se trouvent les besoins. La crise du logement, et les situations de mal-logement qu'elle induit, n'est pas une crise purement quantitative, mais plutôt une crise qualitative de l'accès à certains parcs de logement: le dynamisme très marqué du marché immobilier ces dernières années a été entretenu par certains et pour certains, bloquant dans le même temps toute possibilité de mobilité résidentielle des autres ménages exclus de ces jeux du marché.

Yves Nedelec, directeur général de l'Office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis, a montré que le logement social en France se rapproche du modèle généraliste du logement social, c'est-à-dire qu'il fixe des critères d'accès, mais qui sont peu sélectifs, à un parc de logements relativement conséquent et censé avoir un effet régulateur sur les marchés. Ce positionnement historique du logement social en France est aujourd'hui remis en cause. L'abaissement des plafonds de ressources afin de s'assurer du caractère véritablement social de la demande, la remise en cause du droit au maintien pour ceux qui dépassent les plafonds de ressources qui conduirait à libérer 85 000 logements sociaux et enfin la reprise en main de la gestion des contingents par les préfets dans le cadre de l'application du DALO sont quelques exemples qui illustrent cette tendance. Certes, elle n'est pas univoque. Néanmoins, il est perceptible que le logement social tend aujourd'hui à offrir des produits de plus en plus spécifiques, avec des filières d'accès permettant d'organiser une sélection dans les catégories de public.

Le cinquième atelier a porté sur la question de l'accès à la propriété. Élodie Barclay, chargée de mission à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 93), a rendu compte d'une tendance qui s'affirme de plus en plus dans les politiques publiques, qui vise à favoriser ce type d'accès au logement, y compris pour les catégories modestes de la population. Les exposés et les débats ont permis de démythifier la propriété, souvent présentée comme l'aboutissement d'un parcours résidentiel, mais aussi comme une protection pour les ménages.

Le rapport de ces ateliers sera publié au premier trimestre 2009.

LE CADRE ACTUEL DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ

3 juillet, 6 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre – 198 participants

Animation: Éric Chalumeau, président, et Jean-Louis Sayous, directeur du Pôle management des risques, Icade-Suretis.

Le paysage de l'action collective de la prévention de la délinquance et de la sécurité s'est fortement transformé ces dix dernières années. Depuis 2007, notons la mise en place de nouveaux dispositifs et la promulgation de nouvelles lois: la mise en place des CLSPD nouvelle génération et surtout les deux lois du 5 mars 2007, l'une relative à la prévention de la délinquance et l'autre réformant la protection de l'enfance. Les cinq séances de ces ateliers visaient à connaître et comprendre les enjeux de ce nouveau contexte en apportant des connaissances et en favorisant les échanges de pratique et des débats entre les professionnels qui interviennent dans les champs de la protection de l'enfance, de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

Ces ateliers ont abordé successivement les aspects nouveaux introduits par ces lois. La loi de prévention de la délinquance a en effet créé de

nouveaux outils: conseil des droits et devoirs des familles, rappel à l'ordre, stages d'aide et de soutien à la parentalité... Les débats du 3 juillet ont porté sur l'opportunité et la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs.

Le 6 septembre, l'atelier était consacré à l'école et à la prévention de la délinquance. Marc Bablet, inspecteur d'académie adjoint, en charge de la politique de la ville, est revenu sur les causes du décrochage scolaire et les différents dispositifs de lutte contre l'absentéisme. Catherine Lemoigne, conseillère technique à l'inspection académique, a présenté l'Observatoire des violences en milieu scolaire. Il s'agit de mieux connaître les violences, les repérer et établir des procédures de signalement. Des formations sont proposées aux personnels et des partenariats sont établis entre l'école, la justice et la police.

Le 9 octobre, après le rappel par Jean-Louis Sayous du processus de victimisation et du « plan local » d'aide aux victimes qui peut être mis en place sur un territoire, Nicole Chambron, directrice du Centre européen de recherche et de formation, a présenté une étude sur la prise en charge des victimes et plus particulièrement sur les Services d'aide aux victimes en urgence, tandis que Jérôme Jannic, directeur de SOS Victimes 93, a mentionné les actions mises en place par son association dans le département.

Le 13 novembre, Éric Chalumeau a fait l'état des nouvelles technologies de sécurité qui ont mené aujourd'hui 250 villes à s'équiper de système de vidéo-protection. Il a rappelé que, si la vidéo-protection peut être un outil efficace de sécurisation des bâtiments et des parkings, sur une ville elle ne peut être une ressource qu'à condition de respecter un certain nombre de règles techniques, humaines, organisationnelles, juridiques et éthiques. Ces propos ont été illustrés par Aurore Toulgoat, directrice de la sécurité publique à Clichy-la-Garenne, qui a présenté l'expérience de la vidéo-protection sur sa commune.

Enfin, le 11 décembre, il s'agissait de travailler autour du partenariat justice-ville-police et de

voir comment les institutions régaliennes parviennent à entrer dans une logique territoriale. Patrick Poirret, procureur adjoint au tribunal de grande instance de Bobigny, est revenu sur les différents dispositifs d'accès au droit du département, les outils opérationnels ponctuels comme les groupes locaux de traitement de la délinquance, sans oublier les correspondants justice ville présentés comme un lien essentiel entre le tribunal et les communes. Sophie Bourdais, lieutenant de police à la Direction départementale

de la sécurité publique, a centré son intervention sur l'action expérimentale des trois unités territoriales de quartier et celle des dix-huit délégués cohésion police-population. Claudine Lemat, directrice générale adjointe, en charge du service prévention sécurité à La Courneuve, a témoigné des partenariats mis en place dans le cadre du CLSPD.

Une synthèse de ces ateliers sera publiée en 2009.

C – LES CYCLES DE QUALIFICATION

Les cycles de qualification ont pour objet d'engager les professionnels dans une réflexion approfondie sur les principaux champs d'intervention de la politique de la ville. Chaque cycle est composé de trois séances animées par des chercheurs, consultants et opérateurs. Ces séances s'appuient sur l'analyse des concepts et des cadres de référence auxquels renvoient les différentes mesures et actions abordées. Elles sont également l'occasion d'une confrontation des dispositifs avec des actions déjà mises en œuvre dans différents sites. Elles permettent enfin l'appropriation d'outils méthodologiques par les acteurs de terrain.

MOBILITÉS: UN ENJEU POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

28 mars, 4 et 11 avril 2008 – 14 participants

Avec: Agnès Checcaglini et Isabelle Marion (chargées d'études, Céreq), Esther Dubois (directrice Prospective/Mobilité/Transports, communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil), Élodie Montet (chargée de mission emploi, club d'entreprises FACE de Seine-Saint-Denis), Christine Lelévrier (sociologue, chercheuse au CRETEIL [Centre de recherche espace, transports, environnement et institutions locales], université Paris-XII), Jean-Pierre Orfeuill (professeur à Paris-XII et collaborateur de l'Institut pour la ville en mouvement).

Une société démocratique se caractérise par une réelle égalité des chances et par une forte mobilité sociale et professionnelle. Ce postulat a conduit à s'interroger sur les mobilités aujourd'hui dans le champ de la politique de la ville, en termes de parcours résidentiel, de transport et de formation professionnelle, et sur les freins

constatés notamment dans les quartiers dits « en difficulté ».

Dans la première séance, Christine Lelévrier a rappelé que, du point de vue de la politique de la ville, l'absence de mobilité a été, à l'origine, présentée comme un facteur explicatif de la situation dégradée des quartiers sans devenir pour autant un objectif de transformation. Après un tour d'horizon sur l'évolution de la notion de mobilité et des politiques publiques attenantes, elle a présenté une étude sur le relogement, réalisée dans une dizaine de sites franciliens en renouvellement urbain. Par cette étude, elle a pu constater que 70 % des ménages, voire plus, demandaient à rester dans la commune et pas nécessairement dans le quartier, alors qu'ils y seront majoritairement relogés. L'attachement au quartier est d'ailleurs avancé systématiquement par les bailleurs comme un argument y justifiant le relogement.

En conclusion, Christine Lelévrier a évoqué la question de l'évaluation de la politique de la ville. Selon elle, la mobilité résidentielle devrait être un indicateur au même titre que les indicateurs sociaux, économiques ou scolaires... pour savoir si la politique de la ville a eu des effets positifs sur les trajectoires résidentielles des populations. De même, face au constat de l'appauvrissement des quartiers de la politique de la ville, il serait pertinent de savoir si les populations se sont paupérisées sur place ou si elles ont été renouvelées par des populations plus pauvres, ce qui ne nécessite pas les mêmes politiques publiques...

Après en avoir brièvement rappelé les origines, le financement, l'évolution et les acteurs, Agnès Checcaglini et Isabelle Marion ont pointé les inégalités d'accès des salariés à la formation professionnelle continue. Elles constatent qu'il est difficile de mettre en évidence une relation immédiate ou structurante entre formation professionnelle continue et carrière, sachant que l'accès à la formation professionnelle est davantage lié aux caractéristiques des emplois occupés dans les entreprises qui la mettent en œuvre qu'aux caractéristiques individuelles des per-

sonnes. Quelques études menées mettent en évidence que bien souvent la mobilité est réduite aux changements de postes et de fonctions dans la même entreprise. Il ne s'agit donc pas des carrières en tant que telles. En règle générale, plus les salariés sont jeunes et diplômés et occupent une position élevée dans l'entreprise, plus ils ont d'opportunités de suivre une formation et/ou de changer de poste.

Élodie Montet, quant à elle, a présenté l'action de parrainage développée par le club d'entreprises FACE de la Seine-Saint-Denis. Cette action a été pensée pour faciliter le retour à l'emploi de personnes en difficulté, en leur permettant d'être accompagnées par une personne qualifiée appartenant à une entreprise.

Jean-Pierre Orfeuill, dans la troisième séance, a rappelé que, si l'ensemble de la population bénéficiait d'une très grande capacité de mobilité, certains connaissaient des difficultés croissantes. Il a constaté que la distance à parcourir renforçait la concurrence entre les individus (ceux qui ont le permis de conduire ou non) et qu'elle spécialisait le territoire puisqu'elle assigne à résidence ceux qui ne peuvent pas bouger.

Pour Esther Dubois, la mobilité permet de passer d'une logique sectorielle (les transports) à la conception d'une fonction urbaine intégrée (transports, logements, espaces publics...) au sein de laquelle la gestion des réseaux et le management de la mobilité sont une priorité qui nécessite une approche pluridisciplinaire et transversale.

FRANCE, EUROPE : QUELS REGARDS SUR LA JEUNESSE ?

21, 28 novembre et 5 décembre – 11 participants

Avec: **Francis Bailleau** (sociologue au CNRS), **Sandra Gavia** (sociologue, maître de conférences à l'université du Havre, membre du CIRTAI [Centre interdisciplinaire de recherches en transports et af-

fares internationales]), **Florence Lefresne** (*docteure en sciences économiques, chercheuse à l'Institut de recherches économiques et sociales*), **Carla Nagels** (*docteure en criminologie, Centre de recherches criminologiques, Université libre de Bruxelles*), **Monika Salzbrunn** (*sociologue, chargée de recherche au Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne de l'École des hautes études en sciences sociales – EHESS*), **Raphaël Wintrebert** (*sociologue, chargé de recherches à la Fondation pour l'innovation politique*).

Dans la première séance, Raphaël Wintrebert a présenté la façon dont les politiques publiques européennes ont catégorisé ou construit l'idée de jeunesse en France. À la différence des pays scandinaves notamment, la France a fait de la jeunesse une catégorie spécifique de l'action publique, comme si elle constituait un groupe social identifiable clairement. Ce faisant, l'État a entériné le fait que les jeunes avaient besoin d'être aidés et soutenus et que les problèmes étaient liés à leur âge. Ils ne sont pas, ou rarement, considérés comme une richesse. Force est de constater qu'on reste toujours prisonnier de ce schéma de pensée.

Sandra Gaviria a évoqué la jeunesse et la construction de soi en France et en Espagne. Elle a fait remarquer que les jeunes espagnols se construisaient en groupe: à travers le groupe familial, celui des amis, ou encore celui d'amis des parents... Alors qu'en France les jeunes sont davantage dans des logiques de réseau et se construisent en interaction avec un nombre moins important de personnes. Ils se construisent aussi dans un monde plus isolé de la sphère familiale, alors que le monde du jeune espagnol est plus perméable.

Florence Lefresne a évoqué les travaux de comparaisons internationales concernant les jeunes non qualifiés qui montrent des résultats convergents: l'échec scolaire précoce est fortement stigmatisant; les déterminants sociaux de la non-qualification sont les mêmes (milieux sociaux défavorisés, situation familiale fragilisée, chômage des parents); les difficultés scolaires

sont renforcées par la concentration géographique de l'échec scolaire; et, enfin, les performances scolaires sont d'autant plus liées au milieu d'origine que les jeunes en difficulté sont scolarisés dans des structures particulières (filiales ou classes spécifiques au sein du système éducatif).

Monika Salzbrunn a illustré le cas allemand. Comme en France, ce sont les jeunes d'origine étrangère qui sont les moins qualifiés et qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. La différence est qu'en Allemagne il n'existe pas de politique spécifique destinée aux jeunes, mais de nombreuses actions régionales adaptées aux différents contextes. Toutes les mesures ont pour objectif de permettre aux personnes en difficulté d'obtenir un diplôme et/ou une formation professionnelle.

Francis Bailleau a présenté un programme de recherche sur la justice des mineurs mené depuis 2000 à l'échelle européenne et qui est en voie d'achèvement. Dans une première phase, les travaux ont montré la transformation d'une justice des mineurs, qui se différenciait peu de la justice pénale des adultes, en une justice de type paternaliste centrée sur la prévention et l'éducation. Ce modèle a d'abord touché la Belgique, puis la France à partir de la Seconde Guerre mondiale. Les travaux ont exploré ensuite l'hypothèse d'une influence néolibérale anglo-saxonne sur ce modèle fortement contesté aujourd'hui, qui a abouti à une criminalisation des mineurs et une transformation des mesures et des sanctions. Trois dispositifs ont été particulièrement étudiés: la question de l'enfermement; le développement des sanctions alternatives et des mesures conditionnelles qui font que le mineur devient le responsable de sa mesure; et enfin l'extension de la logique judiciaire et sa pénétration dans des champs connexes. En effet, on constate qu'à l'école, au travail, dans les services sociaux... le mode de règlement des conflits s'apparente de plus en plus au mode judiciaire.

Carla Nagels a rappelé que la Belgique avait réformé, en 2006, la loi de 1965 relative à la pro-

tection de la jeunesse. La référence à la philosophie protectionnelle est maintenue: le juge des enfants paternaliste suit le jeune durant des années, la délinquance juvénile n'est pas traitée à partir de comportements particuliers des jeunes, mais à partir d'une logique éducative... Le nouveau texte de 2006 croise plusieurs approches et modèles pour pouvoir mieux répondre aux comportements problématiques des jeunes. Le modèle reste protectionnel, mais se mêlent de manière très forte les modèles réparateur et sanctionnel.

L'OUTIL « BILAN-COPRO »

23 mai – 14 participants

Animation: Delphine Agier, responsable urbanisme-habitat à l'Arim du Rhône.

Pour approfondir une thématique très prégnante en Seine-Saint-Denis, les copropriétés en difficulté, deux demi-journées de travail ont été organisées sur l'outil « bilan-copro ». Ce travail a

été proposé afin de compléter un cycle de qualification sur les copropriétés dégradées et l'habitat indigne qui s'est déroulé en 2007.

Cet outil s'inscrit dans une démarche nationale de qualification des acteurs locaux pour optimiser l'intervention publique dans les copropriétés en difficulté: Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), Direction départementale de l'équipement, communes, structures intercommunales, département ou région, équipes politique de la ville... Il se présente sous la forme d'une liste de cent questions, regroupées en sept rubriques et en trois chapitres, qui abordent les aspects internes (fonctionnement de la copropriété, aspects juridiques...) et externes (environnement urbain et social) d'une copropriété. La réelle portée pédagogique de l'outil « bilan-copro » consiste à amener les utilisateurs à répondre de la façon la plus collégiale possible à ces questions.

Cet outil a été réalisé à la demande de la Caisse des dépôts par Delphine Agier, avec le concours du Pacte de Gironde. Il est accessible sur le site Internet www.coproprietes.org, espace abonnés.

D – LES FORMATIONS

FORMATION « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS » EN DIRECTION DES INTERMÉDIAIRES DE L'EMPLOI

23 octobre, 20 novembre et 13 janvier – 15 participants

Animation: Claude Ruche, directeur de l'AFIC (Accueil et formation pour l'intégration et la citoyenneté).

Cette formation, destinée aux intermédiaires de l'emploi, s'est inscrite dans le programme de travail de Profession Banlieue pour la troisième année consécutive. L'objectif principal de cette formation-action est d'outiller professionnellement les acteurs travaillant sur les différentes problématiques liées à l'emploi. Il s'agit à la fois de faire prendre conscience des enjeux des discriminations, de faire évoluer les représentations et les pratiques professionnelles, d'élaborer des outils spécifiques et de tisser des liens fonctionnels entre les institutions partenaires pour amorcer un travail de réseau. La formation alterne apports théoriques précis et exhaustifs et ateliers pratiques constitués de jeux de rôles et de simulations.

Lors de la première séance ont été abordés les différences entre racisme, xénophobie et discriminations, la discrimination directe et indirecte, la charge de la preuve, la loi du 16 novembre 2001, les seize critères *a priori* discriminants, les peines encourues, mais aussi comment repérer une discrimination, quelles réponses apporter aux victimes, comment avoir recours à la Halde... La deuxième séance, la plus appréciée par les stagiaires, a permis de travailler sur les préjugés dont nous sommes tous porteurs et qui sont souvent sources de discriminations: comment déconstruire les représentations? Enfin, lors de la troisième séance, la notion de travail en réseau a permis de faire prendre conscience

aux stagiaires de l'importance de l'échange et de la mise en commun sur les questions de lutte contre les discriminations.

Si la durée de cette formation peut sembler lourde à certains, ce qui entraîne des difficultés de mobilisation, les stagiaires présents aux trois séances ont largement signifié que c'est cette durée même qui leur a permis une réelle prise de conscience et une appropriation du sujet. « *J'ai bougé* », « *J'ai changé* », « *Je ne verrai plus les choses de la même façon* », « *Je ne pense plus pareil* » sont quelques-uns des témoignages recueillis en fin de formation.

FORMATION « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS », TERRITOIRE DE BONDY

25 septembre, 16 octobre et 13 novembre – 24 participants

Animation: Jamila Bessaih, formatrice.

Cette formation a été construite en partenariat avec la Fédération des centres sociaux de la Seine-Saint-Denis qui avait engagé en 2007 des actions sur la lutte contre les discriminations en ciblant des territoires. Profession Banlieue a souhaité suivre cette démarche aux côtés de la Fédération des centres sociaux. La ville de Bondy a été choisie en fonction de besoins identifiés par la Fédération sur ces questions et de la volonté des divers acteurs concernés de s'engager sur la question de la lutte contre les discriminations. Cette formation de trois jours était donc ouverte à tous les professionnels de Bondy, qu'ils soient intermédiaires de l'emploi, travailleurs sociaux, animateurs de centre social, animateurs de service jeunesse, personnels associatifs... L'objectif de la première journée était de renfor-

cer le niveau de connaissance en matière de discriminations : définir les concepts et repérer différentes situations, appréhender le dispositif juridique de lutte contre les discriminations, comprendre le contexte historique relatif à l'intégration, aborder les mécanismes à l'origine des discriminations. Les deux journées suivantes avaient pour objectif de créer un partenariat entre les différents acteurs du territoire pour la mise en place d'actions communes et complémentaires afin d'amorcer la construction d'un projet territorial de lutte contre les discriminations.

Si la démarche a semblé pertinente à tous les participants, force est de constater qu'il a été difficile de les mobiliser sur trois jours et que l'objectif de construire un réseau n'a pas été tout à fait atteint. Néanmoins, il a été possible d'analyser le rôle que peut jouer chaque partenaire, soit dans la prévention des discriminations, soit dans l'accompagnement des publics à partir de situations concrètes issues des pratiques professionnelles et de faire émerger l'envie de construire ensemble des actions sur un territoire.

MATINÉE D'INFORMATION « PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ AU SEIN DE L'ENTREPRISE »

Cette matinée, initialement prévue en décembre, a dû être reportée à janvier en raison de la difficulté rencontrée pour « atteindre » et mobiliser des entreprises sur cette question. C'est le partenariat avec la CCIP 93 qui a rendu possible cette matinée. Mais, programmée le 29 janvier, jour de grève générale, elle a dû être reportée une nouvelle fois en mars.

Cependant, on peut d'ores et déjà constater que, cette fois, des entreprises se sentent mobilisées, puisqu'une quinzaine se sont inscrites à cette matinée d'information. Les objectifs sont de proposer aux entreprises de la Seine-Saint-Denis des outils simples pour ne recruter qu'à partir des critères de compétence ; de permettre de mieux appréhender la question des préjugés, freins au développement d'une entreprise ; d'apprendre à constituer simplement un dossier de recrutement qui met en règle vis-à-vis de la loi ; enfin, de permettre de mieux maîtriser les dispositions législatives pour l'égalité des chances.

E – LES RENCONTRES

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : AU-DELÀ DES REPRÉSENTATIONS, DES PISTES DE RÉFLEXION LOCALES POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

3 avril – 400 participants

Avec: Laurent Bonelli (maître de conférences en science politique à l'université Paris-X - Nanterre, membre du comité de rédaction de la revue Cultures & Conflits), Bénédicte Madelin (directrice de Profession Banlieue).

Le Centre de ressources sur la prévention des conduites à risque du Conseil général et Profession Banlieue ont organisé un déjeuner-débat à la Bourse du travail de Bobigny autour du rapport du groupe de travail sur la prévention de la délinquance des jeunes. Les débats ont porté autour de plusieurs axes :

- prévenir la délinquance: quelles sont les marges de manœuvre dans un contexte d'aggravation des inégalités, de turnover des professionnels et de précarité des moyens d'intervention des associations?
- comprendre le sens des conduites: comment une attitude adolescente peut-elle être assimilée à de l'indiscipline puis rapidement à de la délinquance? Comment la délinquance s'impose-t-elle à certains jeunes?
- renforcer le rôle des adultes et leur autorité: si une réponse rapide aux actes de délinquance est nécessaire, il faut éviter la banalisation de l'action policière et judiciaire. Les réponses doivent être graduées en proportion des actes commis et soutenues par un travail éducatif.

Des pistes ont été soumises à la discussion: mise en réseau des professionnels, formations inter-institutionnelles conjointes, une meilleure connaissance de la diversité culturelle de la population...

FEMMES-RELAIS MÉDIATRICES - SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL

25 mars – 80 participants

Avec: Françoise Ulm, Jean-Julien Routis et Philip Mondolfo (conseillers techniques, service social départemental), Chantal Goyau (chef du service social départemental), Bénédicte Madelin (directrice de Profession Banlieue), Danièle Onesti (formatrice à l'Institut régional de travail social Paris-Île-de-France), Lydie Rappaport (présidente de la Fédération des associations de femmes-relais de la Seine-Saint-Denis).

Le service social départemental a sollicité la Fédération des associations de femmes-relais et Profession Banlieue pour organiser une journée d'échanges entre les femmes-relais de la Seine-Saint-Denis et les responsables des différentes circonscriptions de service social. Assistants sociaux et femmes-relais médiatrices sont de plus en plus amenés à travailler en partenariat, la proximité des associations de femmes-relais avec les familles, leur spécificité liée à l'interculturalité, les savoir-faire qu'elles ont acquis dans le domaine de la médiation les rendant souvent incontournables lorsqu'il s'agit de traiter des situations sociales délicates. Pourtant, dans la mesure où le métier de femme-relais médiatrice peine à être vraiment reconnu, beaucoup de travailleurs sociaux méconnaissent les contours de ce métier et peuvent même percevoir les médiatrices comme des concurrentes potentielles.

L'objectif de cette journée était de construire une relation de travail plus pérenne entre les femmes-relais et les assistants sociaux, de mieux connaître les rôles et places de chacun, les échanges devant permettre de dégager des complémentarités entre assistants sociaux et femmes-relais. Cette journée a été préparée

dans le cadre d'un groupe de travail à Profession Banlieue animé par Danièle Onesti.

La journée a démarré par une présentation de la médiation sociale et culturelle, des conditions d'émergence des femmes-relais médiatrices dans les quartiers en difficulté. La place des femmes-relais a été resituée dans le champ de la médiation sociale avec un rappel des spécificités des activités des femmes-relais médiatrices. À partir des réflexions et des questionnements des circonscriptions sur le travail que réalisent les femmes-relais médiatrices, un débat s'est engagé sur les représentations réciproques de chacun.

Trois témoignages de femmes-relais ont illustré la complémentarité dans le suivi d'une situation individuelle entre une assistante sociale et une femme-relais. Les zones de frottements entre les deux fonctions, les incompréhensions qui peuvent s'installer ont aussi été évoquées. Un témoignage d'une action collective a montré comment se construisent des interactions entre professionnels d'institutions et d'associations autour de projets communs.

Mais cette journée n'a pas véritablement atteint ses objectifs de rencontre entre femmes-relais et travailleurs sociaux. On peut notamment regretter l'absence d'un témoignage d'assistante sociale, initialement prévu. Tous les participants ne se sentaient pas véritablement concernés car certaines circonscriptions n'ont pas d'associations de femmes-relais sur leur territoire d'intervention.

PROFESSION BANLIEUE RENCONTRE LES ÉLUS...

Au lendemain des dernières élections, Profession Banlieue invitait les élus, maires et conseillers généraux de la Seine-Saint-Denis, à débattre des enjeux actuels de la politique de la ville. Une quinzaine d'élus ont répondu présents, et cette rencontre a permis de mettre en avant les pré-

occupations communes aux élus de la Seine-Saint-Denis.

Après avoir rappelé le rôle du centre de ressources, Géraldine Kowalski-Judith, présidente de Profession Banlieue, a fait part de ses interrogations sur les évolutions de la politique de la ville. De plus en plus centrée sur des territoires restreints et sur les personnes avec, par exemple, les projets de réussite éducative ou la loi de prévention de la délinquance, la politique de la ville suscite l'inquiétude de nombreux professionnels qui mettent en avant les risques de dérives et de stigmatisation de la population. Elle a poursuivi en rappelant les apports de la politique de la ville que Profession Banlieue contribue à valoriser: les méthodes de travail, l'expérimentation, la transversalité, ainsi que l'intérêt pour le centre de ressources d'engager le débat avec les élus locaux. En effet, leur rôle a été réaffirmé par le plan Espoir banlieues, en particulier avec le binôme maire-préfet et, dans ce contexte, Profession Banlieue peut contribuer à les outiller et créer des temps d'échanges collectifs.

Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois et président de Ville et Banlieue, a rappelé que cette association se réjouit de voir la volonté affichée par le plan Espoir banlieues de mobiliser les différents ministères. Néanmoins, ses inquiétudes portent sur les « silences » du Conseil interministériel des villes, en particulier sur la réforme de la DSU qui est pourtant essentielle pour garantir le droit commun et la solidarité entre les villes.

Les élus présents ont également manifesté leurs interrogations devant une politique de la ville qui accumule de multiples dispositifs qui ne sont pas conçus dans la concertation avec l'échelon local. Ce phénomène d'empilement contribue à diluer l'objectif global, le sens et l'« efficacité » de cette politique publique. L'exemple de l'accompagnement éducatif a été cité: pourquoi mettre en place dans la précipitation cette nouvelle mesure décidée sans aucune concertation avec les élus alors qu'elle aura des incidences sur les budgets municipaux? Comment va-t-elle

s'articuler avec la réussite éducative ? Quelle sera la place pour les associations qui interviennent auprès des enfants et de leurs familles ?

Les élus ont également insisté sur l'importance de l'intercommunalité, qui permettrait de travailler à une échelle plus pertinente et de développer une continuité et une solidarité des territoires. Mais, si cela semble pertinent pour les projets urbains, n'est-ce pas problématique pour les projets sociaux ? Comment concilier échelon intercommunal et proximité ? L'intercommunalité ne pose-t-elle pas la question de l'espace démocratique ?

Les débats qui ont suivi ont mis en lumière les thématiques très diverses sur lesquelles les élus de la Seine-Saint-Denis souhaiteraient travailler avec Profession Banlieue : du droit commun à la réforme de la DSU et aux finances locales, des zonages à l'intercommunalité. Mais leurs questionnements portent également sur l'image des quartiers et du département, sur les politiques jeunesse, ou encore sur les inégalités territoriales, particulièrement prégnantes en Seine-Saint-Denis.

Ce premier rendez-vous a démontré la pertinence de mettre en place un espace de rencontre et d'échanges avec les élus de la Seine-Saint-Denis. Cette expérience sera donc renouvelée en 2009.

MOBILITÉS RÉGIONALES, INÉGALITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25 novembre – 114 participants

Avec : **Francis Beaucire** (université Panthéon-Sorbonne), **Esther Dubois** (communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil), **Chantal Duchène** (Groupement des autorités responsables de transports publics), **Vincent Fouchier** (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France), **Véronique Gaudron** (Deux roues pour l'emploi-Essonne), **Dominique Laousse** (RATP), **Julien Lepreux** (Pôle Économie solidaire d'Étampes), **Olivier Nalin** (Syndicat des transports d'Île-de-France), **François Pro-**

chasson (Agence de la mobilité de Paris), **Mike Rackelboom** (Espace service public de Saint-Denis).

Pour la seconde année consécutive, les quatre centres de ressources d'Île-de-France (Centre de ressources politique de la ville en Essonne, Pôle de ressources Ville et développement social du Val-d'Oise, Pôle ressources de la délégation à la politique de la ville et à l'intégration de Paris et Profession Banlieue) ont organisé une journée régionale en direction de l'ensemble des professionnels de la politique de la ville d'Île-de-France.

L'objectif de cette journée était de comprendre comment les transports dans l'agglomération parisienne, qui s'était construite dans un rapport d'inégalité entre le cœur et la périphérie, pouvaient aujourd'hui contribuer à la réduction des inégalités territoriales au niveau régional, tout en prenant en compte les exigences du développement durable.

En introduction de la journée, Vincent Fouchier rappelait rapidement les grandes inégalités en Île-de-France et leur aggravation, notamment au regard de la mobilité : « *La distance moyenne parcourue par individu a augmenté quelle que soit la catégorie sociale, mais surtout pour les ouvriers à cause d'une localisation résidentielle plus éloignée.* » Il présentait les grands principes du schéma directeur de la région Île-de-France autour de la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales et du développement d'une « *mobilité raisonnée des personnes et du transport durable des biens* ».

Francis Beaucire poursuivait en rappelant qu'il n'y avait pas de mobilité sans mobile, sans besoin, sans envie... Les questions d'accessibilité doivent être posées au regard de ce besoin qui détermine le niveau d'effort ou d'investissement nécessaire à chacun pour accéder à la mobilité. Mais c'est aussi dans ce cadre qu'il faut penser l'articulation entre offre de transport public et pratiques de mobilité. La table ronde qui suivait a illustré ces propos par différentes expériences pour favoriser l'accès à la mobilité des personnes

les moins mobiles : personnes âgées ou handicapées, jeunes chômeurs en milieu périurbain, habitants de quartiers très enclavés, personnes ne maîtrisant pas la langue française.

Chantal Duchène apportait quelques données : 37 millions de déplacements par jour en Île-de-France dont près de la moitié pour l'automobile, 85 % des déplacements en voiture se font de banlieue à banlieue, 60 % des déplacements liés à l'activité professionnelle... pour rappeler l'importance d'agir pour le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers sensibles. Elle citait quelques propositions faites par le GART (Groupement des autorités responsables de transports) et l'association de maires Ville et Banlieue, au plan Esprit banlieues : intégrer le volet transports dans les politiques de rénovation urbaine, mettre en œuvre des services adaptés aux besoins spécifiques des populations des quartiers sensibles, favoriser l'accès à l'emploi grâce à des transports adaptés... Mais le développement des transports, s'il doit garantir plus d'égalité entre les Franciliens, doit se penser dans une perspective de « *sobriété énergétique* » et donc dans une « *capacité à maintenir et renforcer la densité de l'occupation de l'espace* ».

Les Actes de cette journée seront publiés en 2009.

LE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE PROFESSIONNELS

15 décembre – 399 participants

Avec : **Brigitte Bouquet** (*vice-présidente du Conseil supérieur du travail social*), **Christophe Daadouch** (*juriste*), **Jean Maisondieu** (*psychiatre*), **Jacques Trémintin** (*journaliste à Lien social*).

Cette journée, organisée par le CLICOSS 93 et Profession Banlieue, a attiré un très grand nombre de professionnels, essentiellement des assistants de service social puisqu'ils représentaient plus de 80 % des personnes présentes.

Le partage d'informations entre professionnels est un sujet très sensible chez les travailleurs sociaux. Plusieurs lois et dispositifs récents (les programmes de réussite éducative, la loi de prévention de la délinquance de mars 2007...) sont venus percuter un certain consensus autour du secret professionnel auquel ils sont soumis historiquement depuis la création en 1961 du code de déontologie des travailleurs sociaux. Ces dispositifs prônent en effet le partage d'informations entre professionnels. Mais de quels professionnels parlons-nous dans le champ de l'action sociale, dans quel but et selon quelles modalités se font le partage ou la transmission d'informations, que devient l'information une fois transmise ?

Ces questions ont été successivement traitées par Jean Maisondieu puis Christophe Daadouch, avant de faire l'objet d'une mise en scène par le collectif ESORS (Et si on réenchantaient le social) autour d'une situation sociale. La table ronde qui poursuivait cette mise en scène rassemblait une assistante sociale du service logement du Conseil général, une assistante sociale scolaire, une femme-relais médiatrice, une coordonnatrice de réussite éducative et une représentante d'un service municipal du logement.

Dans un premier temps, Jean Maisondieu a rappelé que le secret ne pouvait être que total : il n'y a pas de confiance sans confiance, et il n'y a pas de confiance sans secret. Il ne peut donc y avoir aucun échange d'informations. Il peut y avoir des échanges de savoirs qui sont de la compétence de tel ou tel professionnel, mais jamais sur la confidentialité des gens. Pour sa part, Christophe Daadouch rappelait que le secret professionnel était d'abord un droit pour l'utilisateur ; ce n'était ni une protection des professionnels astreints au secret (médecins, avocats et assistants de service social), ni un droit, mais une obligation de se taire sous peine de sanction. Aussi, la notion de secret partagé n'existe pas en droit et le partage de l'information ne peut se faire qu'avec l'obligation de prévenir l'utilisateur des informations transmises.

Les débats de la table ronde ont montré la difficulté des assistants sociaux, confrontés à des de-

mandes de plus en plus fréquentes d'information sur une famille ou sur un jeune, de comprendre que de nouveaux intervenants sociaux, que ce soient les femmes-relais médiatrices ou les référents de parcours éducatif, puissent avoir les mêmes préoccupations éthiques qu'eux et qu'ils soient dotés de principes déontologiques affirmant les mêmes exigences de respect du secret.

Les chartes de confidentialité dont se sont dotées les équipes de réussite éducative « reconnaissent la

pertinence d'un échange d'informations maîtrisé et respectueux des missions de chacun et des libertés individuelles ». Mais pourquoi assiste-t-on à cette multiplication des chartes déontologiques, éthiques pour définir des règles de référence communes à un groupe, s'interrogeait Brigitte Bouquet, qui rappelait que dans tous les milieux professionnels étaient rédigés de tels documents.

Les Actes de cette journée seront publiés en 2009.

F – LES APRÈS-MIDI

De nombreux programmes de recherche sont développés autour des principales questions de société qui concernent la politique de la ville. Aussi, il est apparu intéressant de proposer à un ou deux chercheurs par séance de venir présenter les conclusions de leurs recherches sur un sujet donné afin de les porter à la connaissance des professionnels.

Cette formule de travail continue à recueillir un vif succès, avec un grand nombre d'inscriptions à chaque séance.

ENTREPRENDRE DANS LES QUARTIERS: L'EXEMPLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

12 février – 34 participants

Avec: Stéphane Girard, directeur général de la M2E, Maison de l'entreprise et de l'emploi d'Aulnay-sous-Bois et Villepinte.

Le développement économique, potentiellement porteur d'emploi pour la population des quartiers de la politique de la ville, et le chômage ont constitué une préoccupation majeure pour les professionnels dès les débuts de la politique de la ville. Mais ces questions n'ont pas été suivies de mesures particulières et ont souvent été délaissées au profit d'autres formes d'intervention (développement social, prévention de la délinquance, réussite scolaire...). En 1996, avec le Pacte de relance pour la ville, les premières zones franches urbaines (ZFU) sont créées. Quel bilan peut-on faire de l'impact de ces ZFU sur l'emploi dans les quartiers ?

Pour mieux comprendre les enjeux du lien entre développement économique, emploi et développement territorial, Stéphane Girard a démarré son intervention par la présentation de l'une des réalisations emblématiques du programme européen Pic Urban à Aulnay-sous-Bois: la Maison de l'entreprise et de l'emploi (M2E).

La M2E a ouvert en 2001. Implanté au cœur des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois, cet équipement de 3 200 m², devenu intercommunal en 2005 avec Villepinte, est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique économique et de l'emploi des communes d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte.

La M2E est structurée autour de trois principes fondateurs: « *Il n'y a pas d'emploi sans développement économique* »; « *Nous aidons tout le monde, mais n'assistons personne* »; « *Nous agissons au rythme de l'activité économique* ».

La structure a développé plusieurs outils:

- M2E Entreprise aide et conseille à la création d'entreprise;
- M2E Initiative est une plate-forme d'initiatives locales qui mobilise des fonds pour financer sous forme de prêts la création d'entreprise;
- M2E Emploi accueille et conseille les chercheurs d'emploi;
- M2E Ressources propose des contrats de travail temporaire.

La M2E emploie 96 salariés et reçoit plus de 20 000 personnes par an. Pour la ville d'Aulnay-sous-Bois, cet équipement permet de soutenir le développement économique de la ville tout en offrant un service de proximité aux habitants pour les aider dans leurs recherches d'emploi.

Pour favoriser son développement économique, Aulnay-sous-Bois n'a pas choisi de mettre en avant les avantages de la ZFU et n'en fait pas un facteur d'attractivité. Néanmoins, Stéphane Girard estime que « *la zone franche urbaine peut inciter bon nombre de décideurs politiques à s'engager dans une démarche de développement éco-*

nomique lourde d'infrastructures, leur donnant un rôle de bâtisseurs ». La ZFU peut être un levier pour sortir un quartier d'une spirale négative car elle peut faire prendre conscience aux élus qu'ils sont maîtres de leur développement économique.

La publication de cet Après-midi est téléchargeable sur le site de Profession Banlieue.

MAIS OÙ PEUVENT DONC SE LOGER LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES ?

10 avril – 62 participants

Avec: Christophe Robert, responsable des Études, Recherches et Développement et de l'animation territoriale à la Fondation Abbé-Pierre, et Martine Théaudière, directrice générale d'Interlogement 93.

Plus de trois millions de personnes très mal logées, six millions fragilisées dans leur occupation de logement et quatre millions de ménages chaque année à la recherche d'un logement... C'est avec ces chiffres alarmants que Christophe Robert a ouvert son exposé.

Certes, 420 000 logements sont en moyenne construits par an depuis la relance de la construction de logements sociaux en 2005. Mais on compte malgré tout un déficit de 800 000 logements tous les ans.

Par ailleurs, et c'est peut-être là le plus grave, la production est fortement décalée de la réalité des besoins sociaux et s'oriente principalement vers les ménages les plus aisés. Ainsi, en 2007, moins de 24 % des logements construits étaient destinés à des ménages relevant des plafonds PLUS, c'est-à-dire environ 70 % des ménages, l'hypothèse étant qu'en construisant pour les plus solvables, progressivement, par un jeu de libérations successives, tous les ménages parviendront à se loger. Mais cela semble un leurre. En effet, comment imaginer que l'ascenseur rési-

dentiel puisse être relancé alors que les mécanismes de promotion sociale sont enrayés, que la précarité gagne du terrain et que le travail ne protège plus de la pauvreté ?

Cette carence de logements crée une nouvelle ligne de fracture dans la population dont les conséquences sont dramatiques. On assiste à un recours accentué à des formes dénaturées de logement, au retour des taudis dont les répercussions sanitaires et sociales sont importantes : dangerosité des logements, saturnisme, fragilisation de la cellule familiale, échec scolaire, parcours professionnels entravés...

Cette crise a également des répercussions graves sur l'hébergement d'urgence qui joue un rôle d'amortisseur de la crise au lieu de remplir sa fonction d'urgence. En effet, on constate un élargissement des publics qui y font appel avec une forte augmentation de personnes qui devraient relever du logement social... Ce phénomène accroît les difficultés des professionnels à ramener les personnes vers un logement autonome.

Pour sortir de cette crise, la Fondation Abbé-Pierre fait des propositions concrètes autour de quatre piliers : produire et capter des logements à loyers accessibles, intégrer la dimension territoriale de l'habitat dans un esprit d'équilibre et de justice sociale, permettre au secteur de l'hébergement de jouer pleinement son rôle, tarifier les sources d'exclusion du logement en favorisant la prévention, l'accès et le maintien.

La publication de cet Après-midi est téléchargeable sur le site de Profession Banlieue.

DE LA PLACE DES JEUNES FILLES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

11 mars – 103 participants

30 septembre – 73 participants

Avec : Isabelle Clair, sociologue, CNRS, Laboratoire Genre, Travail, Mobilités, université Paris-VIII.

Devant le succès du premier Après-midi organisé le 11 mars où Profession Banlieue avait dû refuser des participations, Isabelle Clair a été conviée une deuxième fois le 30 septembre. Auteure de *Les jeunes et l'amour dans les cités*, paru aux éditions Armand Colin en avril 2008, Isabelle Clair, lors de ces deux Après-midi, a présenté la partie de son enquête qui porte sur ce qui fait difficulté dans les relations amoureuses entre filles et garçons dans les cités urbaines. Son propos était d'aller à l'encontre du silence et du manque de recherche sur les amours adolescentes et de rendre les filles « visibles », de les réintégrer dans les problématiques liées aux jeunes des milieux populaires car, généralement, lorsque l'on dit jeunes... on pense garçons.

Parmi les principales normes liées à la sexualité, il y a l'idée que la sexualité masculine est « normale », « naturelle », qu'elle va de soi, alors que la sexualité féminine est nécessairement coupable et doit être retenue. À partir de cette vision stéréotypée de la sexualité, le scénario qui se joue n'est pas propre aux cités : les hommes sont débordés par leur libido, quand les femmes, elles, ont le devoir social de mettre à distance le désir masculin, de le réguler. C'est en tout cas ce que l'on attend d'elles, au risque, si elles enfreignent cette règle, d'être étiquetées « filles faciles ». Isabelle Clair montre que, dans la construction des mauvaises réputations des filles, ce n'est pas tant ce qu'elles font que ce qu'elles sont – en l'occurrence des filles... – qui leur nuit, même si l'aspect vestimentaire ou leur activité relationnelle dans l'espace public joue également un rôle. Pour sortir de cette situation et s'en défendre, certaines filles se transforment

en « bonhomme », en affichant des propriétés typiquement masculines censées les aider à renverser le stigmate de leur nature sexuelle nécessairement suspecte... Les hommes ont une position dominante sur les femmes dans pratiquement toutes les dimensions de la vie sociale. Mais, si les filles sont dominées par les garçons, les garçons, eux, sont dominés par la domination, qui les contraint à être dominants : un garçon, ça ne pleure pas, ça ne se féminise pas, ça a une sexualité nécessairement hétérosexuelle...

L'autre issue pour échapper à la mauvaise réputation est d'être « protégée » par un grand frère. Ce grand frère, qui est davantage un rôle que l'incarnation d'un lien biologique, est le dépositaire du contrôle de la sexualité des filles. Il ressort, à la lecture de la biographie de ces garçons, que ceux qui exercent ce pouvoir sont les moins professionnellement intégrés, ce sont ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'expression de leur virilité et qui, par ailleurs, sont eux-mêmes socialement dominés.

Comment dépasser ces enjeux de pouvoir et de domination pour que chacun trouve ou retrouve une vraie place dans l'espace public et plus généralement au sein de la société ? Le débat est resté ouvert...

La publication de cet Après-midi est téléchargeable sur le site de Profession Banlieue.

LA CARTE SCOLAIRE : ENTRE LIBRE CHOIX ET MIXITÉ SCOLAIRE, UN INSTRUMENT DE RÉGULATION ?

1^{er} décembre – 44 participants

Avec: Agnès van Zanten, sociologue, directrice de recherche au CNRS, Observatoire sociologique du changement.

Agnès van Zanten était conviée pour présenter et interroger les effets de la carte scolaire. Elle a rappelé que ce dispositif, qui fait tant débat, est

né en 1959 avec les grandes réformes du gaulisme qui ont préfiguré le collège unique, dans un contexte scolaire, social et urbain bien différent d'aujourd'hui. Cet instrument a d'abord été pensé comme un outil de rationalisation de l'offre et de la demande, dans une période d'expansion du système éducatif. Si la première préoccupation était de réguler les flux croissants d'élèves, un souci d'égalité a également présidé à sa mise en œuvre. Néanmoins, on restait dans une logique gestionnaire, sans véritable lecture politique.

En soumettant la population à ces obligations, l'État pensait lui apporter la garantie d'une offre d'enseignement égalitaire : on peut limiter la liberté des familles au nom du principe que le service public est le même partout. Or, plus s'est fait jour le sentiment que tous les collèges n'étaient pas identiques, plus la légitimité fondatrice de l'outil s'est érodée... De plus, on pensait qu'un outil unique, standard, pouvait fonctionner de la même manière en tous lieux. Les inégalités territoriales, moins prégnantes à l'époque, n'étaient pas prises en compte...

Par ailleurs, l'enseignement privé n'était pas inclus dans le dispositif. Aujourd'hui, on constate que le poids concurrentiel est de plus en plus fort, l'enseignement privé devenant un recours pour les insatisfaits du public, créant ainsi une véritable pression sur l'école publique qui pousse parfois les établissements à développer des stratégies de (re)conquête des élèves...

La libéralisation totale de cette carte scolaire rendrait le système encore plus inégalitaire, mais le maintien en l'état a ses limites. Les plus favorisés continueront à faire jouer les stratégies résidentielles, les dérogations ou à se tourner vers le privé.

Agnès van Zanten a présenté d'autres alternatives, notamment inspirées de l'Angleterre qui applique des quotas d'élèves par niveau de résultat scolaire, en y ajoutant des critères de proximité, ou de la Belgique qui pratique des répartitions entre établissements par bassins

d'élèves pour éviter les concentrations de difficultés.

Si aucun dispositif n'est parfait, ce qui semble sûr, c'est qu'un système de régulation reste nécessaire pour empêcher de creuser les inégalités.

LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR L'IMMIGRATION, L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION

16 décembre – 60 participants

Avec: Gayé Petek, directrice et fondatrice de l'association Elele - Migrations et Cultures de Turquie, membre du Haut Conseil à l'intégration et membre du conseil d'administration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Gayé Petek rappelait en préambule que la logique d'accueil n'avait vu le jour en France qu'en 2003. Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), quant à lui, n'est devenu obligatoire qu'en 2007, avec la loi CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). La signature de ce contrat induit pour les signataires le suivi d'une formation linguistique de 200 à 400 heures et d'une formation civique sur l'histoire, les valeurs et les symboles de la République.

Deux grandes nouveautés sont apparues dans le CAI depuis le décret du 30 octobre 2008. Les migrants doivent désormais réunir de nouvelles conditions pour le regroupement familial avant de quitter leur pays d'origine. Ils doivent notamment passer un test d'évaluation de maîtrise du français et de connaissance des valeurs de la République dans une antenne ANAEM (Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations) de leur pays. Si le test n'est pas probant, ils disposent de trois mois pour effectuer une remise à niveau. Trois mois à l'issue desquels ils repassent un test qui sera forcément positif, pour être en conformité avec le droit européen (on ne peut pas refuser le regroupement familial). C'est

donc une mesure supposée être dissuasive qui risque d'augmenter les tentatives d'entrées irrégulières en France... La seconde nouvelle mesure est un contrat d'accueil famille, mis en place à titre expérimental depuis novembre 2008, sur la base du volontariat. Les personnes éligibles sont les parents d'enfants qui arrivent dans le cadre du regroupement familial. Il s'agit d'ouvrir l'école aux parents dans l'objectif de favoriser la réussite scolaire et de promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration. La formation, d'un maximum de 120 heures, permet aux parents l'apprentissage du français langue seconde, une présentation des principes de la République et de ses valeurs, une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des parents et des enfants.

Il faudra attendre début 2009 pour avancer les premiers éléments de bilan du CAI obligatoire, notamment en ce qui concerne les sanctions infligées à ceux qui ont refusé de le signer.

Ce que l'on peut en revanche d'ores et déjà constater, c'est que la France a accueilli 180 000 étrangers en 2007, pour plus de 200 000 en 2004. L'immigration de travail a nettement progressé pour passer de 13,3 % en 2007 à 20 % de l'immigration totale en 2008, la cible de l'État étant de parvenir à 50 % à l'horizon 2012. On relève d'ailleurs des convergences entre tous les pays européens sur la maîtrise des flux, l'augmentation de l'immigration de travail et l'accent mis sur l'accueil et l'intégration. Ce qui fait cruellement défaut au système d'intégration en France, selon Gayé Petek, c'est la prise en compte de la question de la culture. En effet, la transmission de la culture d'origine est laissée aux familles, qui le plus souvent transmettent les rites, les traditions, mais pas les arts, la littérature, l'architecture... Ce déséquilibre criant entre culture d'origine et culture du pays d'accueil pose de sérieux problèmes en termes identitaires et ouvre la voie à tous les prosélytismes religieux et radicaux...

LA RÉVOLTE DES PARIAS URBAINS : INSÉCURITÉ SOCIALE ET POLITIQUE URBAINE

20 mars – 74 participants

Avec: Loïc Wacquant, sociologue, professeur à l'université de Californie-Berkeley et chercheur au Centre de sociologie européenne à Paris.

Le problème auquel la France, comme l'ensemble des pays de l'Europe de l'Ouest, est confrontée est l'insécurité sociale, c'est-à-dire la fragmentation du salariat et ses conséquences sur les stratégies de vie, de reproduction et de mobilité des ménages mais aussi sur les jeunes des classes populaires qui en subissent pleinement les conséquences.

Entre 1930 et 1980, un employé sans qualification dans l'industrie avait un emploi de quarante heures par semaine, pendant cinquante semaines par an et jusqu'à soixante ans. La désindustrialisation a « défait » cette classe ouvrière unifiée. Le monde de l'entreprise s'est également transformé avec le renforcement des processus d'individualisation.

Jusqu'à la fin des années 1970, dans la structuration du quartier populaire, le salariat fordiste était l'ancre de tout. Il était une protection contre la pauvreté, reconduisait la famille patriarcale nucléaire, et l'État keynésien redistribuait du pouvoir d'achat, protégeait des sanctions du marché du travail et remédiait aux détresses les plus criantes. Puis, les modèles familiaux se sont défaits, les rapports entre les âges ont changé, se sont restructurés et, avec l'effondrement de l'État social, les rapports sociaux dans les quartiers populaires ont été bousculés. L'insécurité sociale au quotidien a créé un ensemble de désordres et d'incertitudes sur l'avenir.

Parallèlement, c'est dans les années 1980 que l'État invente la politique de la ville qui essaye de minimiser les dommages causés par la politique économique dans les quartiers populaires avec des moyens réduits. En 1988, l'État amorce une politique dite urbaine: si le remède est urbain, cela suppose que le mal l'est aussi et qu'il relève de l'habitat, du logement, de l'aménagement de l'espace... Dans les années 1990, on crée les zones urbaines sensibles (ZUS) qui, pour Loïc Wacquant, ne recouvrent qu'une désignation administrative car elles sont très hétérogènes. Toutes les ZUS sont des quartiers populaires mais, par contre, tous les quartiers populaires ne sont pas des ZUS. Le terme de quartier ne doit pas être réservé aux territoires en déclin car cela ne fait que renforcer la stigmatisation territoriale qui, selon Loïc Wacquant, est une des caractéristiques de la marginalité urbaine avancée, c'est-à-dire de l'émergence de nouvelles formes de pauvreté urbaine.

Si en France il existait une réelle volonté de faire une politique urbaine, elle devrait d'abord passer par le respect de la loi SRU. Pour avoir un impact, l'État doit engager des actions structurelles de fond pour éviter de générer des inégalités et la marginalité urbaine que l'on observe aujourd'hui dans l'ensemble des périphéries d'Europe. Tant que l'on aborde de manière séparée les questions de l'emploi, du chômage, de la ville, des discriminations..., on ne connecte pas les problèmes et on ne remet pas en cause le fait qu'il n'y a pas en France, depuis trente ans, de volonté politique pour faire réellement face au chômage de masse.

Pour terminer, Loïc Wacquant estime que les banlieues françaises ne sont pas des ghettos mais des endroits en désintégration, qui sont à l'abandon, paupérisés et ségrégués. En revanche, les politiciens savent utiliser ce thème pour mettre un écran et dire qu'il s'agit de problèmes ethniques, de culture et de migration...

UNE HISTOIRE SOCIALE DE L'« INSÉCURITÉ »

3 juin – 45 participants

Avec: Laurent Bonelli, maître de conférences en science politique à l'université Paris-X - Nanterre, membre du comité de rédaction de la revue Cultures & Conflits.

Laurent Bonelli a présenté son livre *La France a peur. Une histoire sociale de l'«insécurité»*, qui reprend ses recherches sur les lieux et les moments par lesquels s'est progressivement installé le « sécuritaire ». Comment peut-on expliquer les taux historiques d'incarcération et de surpopulation dans les prisons, tandis qu'une fraction non négligeable des jeunes populaires s'enracine dans une forme d'économie de subsistance, et que de nombreux professionnels du champ éducatif et social, mais aussi des policiers ou des magistrats, semblent découragés par l'ampleur de la tâche qu'on leur assigne ?

Pour introduire ses propos, Laurent Bonelli a rapidement rappelé les transformations morphologiques et sociales qui ont affecté les quartiers populaires ces trente dernières années, mais aussi celles de l'institution scolaire ou du monde du travail.

En parallèle, le monde politique se transforme dans son rapport aux classes populaires avec l'arrivée de nombreux élus de gauche aux élections municipales de 1977 qui seront confrontés à la gestion de la relation entre les différents groupes sociaux. Ils vont donc devoir à la fois rassurer les « braves gens », menacer les « mauvaises gens » et négocier avec les fauteurs de

troubles... C'est ainsi que progressivement, dès la fin des années 1980, apparaissent les polices municipales, la vidéosurveillance et les arrêtés anti-mendicité. L'insécurité fait l'objet d'instances de débats qui dépassent les partis politiques et délocalisent les problèmes qui deviennent transposables à d'autres lieux, d'autres villes. La sécurité devient un problème national.

Cette évolution trouve son aboutissement dans le discours de Villepinte en décembre 1997, lorsque Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Intérieur, déclare que la délinquance n'est pas une conséquence des inégalités mais qu'elle en devient la cause...

Les médias participent de ce mouvement. Leur approche très réductrice et unificatrice de situations très diverses a incontestablement construit une image négative de la banlieue, devenue synonyme de jeunes, blacks ou maghrébins, portant la casquette, en échec scolaire et donc délinquants... Cette image très prégnante est devenue une évidence qui s'impose sans qu'elle ne soit jamais interrogée, et ce contexte favorise indiscutablement la reformulation en termes de sécurité de ce qui pouvait relever à d'autres périodes de la question sociale.

Au final, l'insécurité s'est imposée comme grille d'analyse. Or, elle n'est pas le résultat d'une décision, mais celui d'une série de processus non voulus, non contrôlés, aléatoires, dus aux transformations sociales de ces vingt dernières années.

Un compte rendu sera mis en ligne sur le site de Profession Banlieue au premier semestre 2009.

H – LES VISITES SUR SITE

Les visites sur site sont organisées en Île-de-France, mais parfois également en région afin d'engager un partage d'expériences et de compétences avec les professionnels d'autres territoires. Les groupes sont accueillis sur site par les responsables des projets.

ORLY : LA MIXITÉ SOCIALE AU CŒUR DE LA RÉNOVATION URBAINE

18 janvier – 11 participants

Le groupe a été accueilli par Vincent Rebérioux, chef de projet du contrat urbain de cohésion sociale d'Orly, et Frédéric Winter, directeur du renouvellement urbain et du développement social de l'Opac du Val-de-Marne.

La ville d'Orly (20 000 habitants) et l'Opac du Val-de-Marne ont signé la convention partenariale du projet de renouvellement urbain (PRU) pour le Grand Ensemble d'Orly-Choisy le 23 février 2005. Ce quartier comprend 5 452 logements dont 4 286 sont situés sur la commune d'Orly. Le projet prévoit la démolition de 779 logements sociaux dans ces quartiers et la reconstruction de 1 440 logements sur Orly, dont 807 logements sociaux et 633 en accession ou locatif privé, outre les réhabilitations et les résidentialisations.

Le projet vise à casser l'homogénéité du quartier en proposant un habitat diversifié, avec un retour à un urbanisme mieux intégré à son environnement. « On réfléchit en termes d'îlots, de résidences, on redécoupe l'urbain », explique Frédéric Winter. Il s'agit de sortir du modèle du Grand Ensemble, de recréer de la ville sur la ville en traçant de nouvelles voies de circulation, en installant de nouveaux équipements publics, de manière à remodeler le quartier tout en l'intégrant au reste de la ville.

Ce projet est piloté à deux mains : la ville d'Orly assure la maîtrise d'ouvrage des équipements, tandis que l'Opac assure la maîtrise d'ouvrage en termes de démolition, de réhabilitation, de résidentialisation, d'aménagement et de construction de logements. La bonne articulation entre la ville et le bailleur social est donc au cœur de la gestion du PRU.

Dans les années 1990, la ville avait déjà mené avec l'Opac un projet de démolition et de reconstruction des 620 logements du quartier Calmette qui était le plus stigmatisé du Grand Ensemble. Cette opération réussie, notamment en termes de concertation avec les habitants, a permis d'améliorer la mixité sociale dans le quartier. Elle permet aujourd'hui aux acteurs du PRU de s'appuyer sur les savoir-faire développés lors de cette opération. De leur côté, les habitants voient ce qu'est un PRU, ils peuvent se projeter par rapport aux transformations de leur propre quartier.

Aujourd'hui, le visage d'Orly s'est déjà profondément transformé. Au regard du nombre de logements démolis, peu de ménages sont à reloger du fait de la vacance préexistante dans les logements voués à la démolition. En renouvelant l'habitat, Orly fait aussi le pari de la diversification de sa population avec un programme d'accession à la propriété et une offre de services importante, tout en procurant un parcours résidentiel correspondant aux aspirations des habitants de la ZUS.

La présence d'un bailleur unique facilite les procédures de relogement et réduit le nombre d'interlocuteurs. « 380 familles ont été relogées. 55 % ont changé de quartier en restant à Orly et 20 % des ménages ont été relogés dans des logements neufs », explique Frédéric Winter. Vincent Rebérioux a insisté sur le fait que la priorité de la ville était de garder sur le territoire les ménages qui le souhaitent. Avec 633 nouveaux logements en accession à la propriété ou locatif privé, ce sont aussi de nouvelles

populations qui s'installent. Néanmoins, pour Frédéric Winter, « *la mixité ne se décrète pas, elle dépend de la qualité de l'offre. Les logements et le territoire doivent être attractifs* ».

VISITES SUR SITE ATELIER SANTÉ VILLE

23 septembre, 21 octobre, 4 décembre – 73 participants

Animation : Chantal Mannoni, médecin de santé publique et de médecine sociale.

Les ateliers santé ville sont en plein développement en Île-de-France et les dynamiques départementales et régionales sont importantes à valoriser. Dans le cadre de l'animation régionale des centres de ressources, Profession Banlieue, en collaboration avec le Pôle de ressources Ville et développement social du Val-d'Oise et le Pôle ressources de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration de Paris a organisé des visites sur site afin de proposer aux acteurs de la politique de la ville de la région Île-de-France des espaces d'échanges et de travail sur cette démarche.

La première visite, à Aubervilliers, a mis l'accent sur la santé communautaire et l'implication des habitants. Pilar Arcella-Giroux, médecin, a exposé les trois axes de l'atelier santé ville d'Aubervilliers : la santé mentale, la santé communautaire et le travail sur le tableau de bord. Ces axes ont été illustrés d'abord par Pauline Dupont, coordinatrice de la Maison des pratiques de bien-être et de santé du Marcreux, une structure ouverte en 2003, implantée dans un quartier délaissé, et qui propose différents services et actions aux habitants. Ensuite, Chrystelle Berthon, coordinatrice du comité de santé, et Évelyne Tidei, habitante, ont expliqué la mise en place de ce comité dans le quartier Robespierre-Cochennec-Péri. Les débats ont notamment porté sur les étapes nécessaires pour mobiliser les habitants, qui s'appuient souvent sur des collectifs et associations qui préexistent, ou des personnes ressources.

À Gonesse, les échanges ont permis d'interroger la démarche de l'atelier santé ville au regard de la notion de plan local de santé publique (PLSP), qui sous-entend une structuration dans l'organisation de la santé publique au niveau local et renforce la légitimité des démarches territorialisées de santé. Laura Resongles, coordinatrice de l'ASV, a souligné que, dès le départ, il existait une volonté politique forte de développer des actions de santé publique sur l'ensemble de la ville. L'importance de ce prérequis en lien avec la dynamique enclenchée par l'atelier santé ville a permis de mettre en œuvre un plan local de santé publique. Le lien entre l'atelier santé ville et le contrat urbain de cohésion sociale a également été souligné, ce qui a permis, par exemple, dans le cadre de programmes d'éducation nutritionnelle et de lutte contre l'obésité, d'aboutir à un travail plus large sur la malnutrition. Les débats ont ensuite porté sur les enjeux et les conditions requises pour organiser un plan local de santé publique.

Enfin, à Nanterre, les participants ont débattu des enjeux de la création d'un observatoire local de santé. La plupart des observatoires ont pour objectif d'identifier et d'analyser les besoins de santé en croisant des sources d'informations, dont la perception des habitants, d'analyser les comportements de santé, de recenser les ressources et d'en suivre les évolutions... Perrine Demeaux, responsable de l'observatoire, a montré que les objectifs de cet outil de connaissance et d'aide à la décision dépassaient largement la réalisation de diagnostics à un temps T. Un des projets soutenu par l'atelier santé ville dans un foyer de travailleurs migrants a également été présenté par Hélène Chapet, coordinatrice. Au-delà des problèmes d'inadaptation de l'habitat, du cadre de vie et de ses influences sur la santé, les difficultés auxquelles doivent faire face les populations des foyers sont récurrentes et interrogent la légitimité de l'atelier santé ville auprès des partenaires publics et privés, son rôle et ses marges de manœuvre pour intervenir auprès de ces populations.

Une journée de restitution et de capitalisation sera organisée en janvier 2009.

I – LES RÉUNIONS DÉDIÉES

LA NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

15 avril – 32 participants

À la demande de Chantal Goyau, chef du service social départemental, Profession Banlieue a animé une réunion autour des évolutions de la politique de la ville.

Dans un premier temps, les fondements de la politique de la ville ont été rappelés. En effet, pour comprendre son architecture actuelle, il est important de la resituer dans son historicité, celle d'une politique territorialisée qui doit s'adapter aux conditions économiques et sociales des quartiers concernés, dans leur diversité. C'est une politique qui a également développé la notion de globalité, de transversalité, d'une approche de la complexité des situations et de leurs multiples interactions; les exemples sont nombreux, sur l'interaction entre les difficultés sociales, économiques, professionnelles, éducatives, culturelles... et leurs effets. Enfin, c'est une politique qui a favorisé les démarches de partenariat et de participation des habitants comme acteurs des transformations.

C'est donc une politique qui s'est construite d'une certaine manière en rupture avec le travail social « classique » qui n'arrivait plus à faire face aux multiples situations de précarité et d'exclusion qui ne cessaient d'augmenter avec la montée du chômage à la fin des années 1970 et l'inscription de ces difficultés dans certains territoires, notamment en Seine-Saint-Denis.

Mais il y a peu de politiques publiques qui aient connu autant de modifications... ni autant de remises en cause sur sa supposée incapacité à réduire les inégalités sociales et territoriales: loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, loi de programmation pour la cohésion sociale en 2005, loi pour l'égalité des chances en 2006, plan Espoir banlieues... pour ne citer que les derniers textes. En dehors de la rénovation urbaine, de nombreuses mesures de ces lois échappent à toute logique territoriale: surendettement des familles, suivis individuels de la réussite éducative, maisons de l'emploi, stages parentaux...

Ce mouvement de retour vers une forme « classique » du travail social, de prise en charge de situations individuelles, de réaffirmation du droit commun permettra-t-il une meilleure réduction des inégalités? Dans l'immédiat, on ne peut bien évidemment pas porter de jugement sur ces évolutions, l'absence de recul ne permettant pas d'en mesurer le bien-fondé.

On doit toutefois être vigilant à ne pas conclure à la responsabilité des populations sur leur situation et à une certaine pénalisation de la pauvreté.

J - LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES POLITIQUE DE LA VILLE

Ces réunions, qui répondent aux demandes des chefs de projet, sont un lieu d'échanges et de débats entre professionnels. Elles sont thématiques et/ou consacrées à des rencontres avec des représentants d'institutions.

Les thématiques des réunions ont été programmées en fonction des demandes et des attentes des équipes politique de la ville.

POINT SUR LE PLAN ESPOIR BANLIEUES, JANVIER

Présentation des priorités données par Fadela Amara le 22 janvier à Vaulx-en-Velin: une nouvelle gouvernance autour du maire et du préfet qui seraient les pivots du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), une redéfinition de la géographie prioritaire, des axes de travail définis autour de l'emploi et la lutte contre les discriminations, l'éducation, le désenclavement des quartiers.

LE VOLET ÉDUCATION DU PLAN ESPOIR BANLIEUES, MARS

Cette réunion a permis d'aborder quelques points du plan Espoir banlieues et notamment la mesure concernant l'accompagnement éducatif mis en place dans les établissements scolaires. Les discussions ont également porté sur les questions de la dotation de solidarité urbaine et de la réforme de la fiscalité locale.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN SEINE-SAINT-DENIS, MAI

Alain Seksig, inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la politique de la ville et de

l'éducation prioritaire à l'inspection académique, et Philippe Gérard, chargé de mission politique de la ville et éducation prioritaire, ont présenté l'organisation de l'accompagnement éducatif dans le département. Ils ont également expliqué les rôles respectifs de l'Éducation nationale et des associations dans ce dispositif ainsi que les articulations avec la réussite éducative.

RÉFORME DE LA DSU ET REMONTÉE D'INFORMATIONS LOCALES, JUILLET

Patrick Joyeux, responsable de la mission des finances locales de la Délégation interministérielle à la ville (DIV), a expliqué l'état d'avancement de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et Arnold Stassinnet, chargé de mission, a présenté les réflexions en cours à la DIV sur un système de « remontée d'informations locales » qui serait mis en place dans le cadre de la fusion du rapport d'utilisation de la DSU, du rapport d'observation locale des ZUS et du bilan annuel du CUCS.

AVENIR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, OCTOBRE

Après quelques réflexions sur l'avenir de la politique de la ville à travers la révision de la géographie prioritaire, la remontée d'informations locales et l'évaluation des CUCS, les chefs de projet présents ont souligné la difficulté de mobiliser élus et professionnels autour d'un projet de territoire qui permettrait de sortir d'une juxtaposition d'actions par dispositifs. Un bilan des appels à projets et de l'état d'avancement de l'évaluation des CUCS a été dressé.

2. LA GESTION DE L'INFORMATION

A – LA DOCUMENTATION

Depuis sa création, Profession Banlieue possède un fonds documentaire sélectif sur la politique de la ville, en particulier en Seine-Saint-Denis. Il s'est enrichi au fil des années et correspond à la volonté du centre de ressources d'accompagner la réflexion des professionnels par un apport de données de différentes natures. Sans être exhaustif, il se révèle précieux dans certains domaines trop spécialisés pour les bibliothèques ou centres de documentation généralistes.

Les documents du fonds sont organisés selon un plan de classement regroupant les différentes thématiques de la politique de la ville : Action sociale/Parentalité, Aménagement du territoire/Habitat/Urbanisme, Culture, Économie/Emploi/Insertion, Éducation, Immigration/Lutte contre les discriminations, Participation des habitants, Politique de la ville, Population, Justice/Police/Prévention de la délinquance, Santé.

Différents types de documents sont disponibles dans le centre :

- articles de presse classés par thématique ou par ville,
- documents contractuels classés par ville (contrat urbain de cohésion sociale, contrat local de sécurité, atelier santé ville...),

- ouvrages, rapports, mémoires universitaires, documents officiels, atlas...
- journaux municipaux des communes de la Seine-Saint-Denis,
- périodiques : revues ou magazines généralistes et spécialisés,
- cassettes vidéo, DVD.

Le fonds compte plus de 6700 références. L'indexation des documents dans la base de données documentaire (via Alexandria, version 6) se fait à l'aide du thésaurus politique de la ville, initié par le centre de ressources de Rhône-Alpes (CR DSU) et conçu avec la participation des autres centres. Il a évolué depuis sa création et sa dernière mise à jour a été réalisée en 2008.

Le centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Sur place, il est possible de consulter librement tous les documents. Il est également possible d'emprunter certains ouvrages au nombre de trois et pour une durée de trois semaines.

Un poste multimédia est également mis à disposition.

QUELQUES INFORMATIONS STATISTIQUES

Cent soixante-quinze personnes ont sollicité la documentation en 2008 dont la moitié est venue consulter sur place et l'autre moitié s'est informée par téléphone ou par e-mail.

Les questions ont prioritairement porté sur l'aménagement, l'habitat, l'urbanisme et le renouvellement urbain; les dispositifs et métiers de la politique de la ville et du développement social et urbain; la médiation et les femmes-re-lais; l'action sociale et notamment la parentalité.

Les personnes qui ont sollicité la documentation sont majoritairement des étudiants et des professionnels de villes ou d'associations puis les services de l'État. 46 % travaillent ou étudient en Île-de-France et 35 % en Seine-Saint-Denis.

RÉMISIS

Depuis plusieurs années, Profession Banlieue fait partie du réseau Rémissis dont l'objectif est de repérer et de signaler des documents sur les migrations internationales et les relations interethniques. Rémissis rassemble des professionnels des centres de documentation du CNRS, d'universités, d'organismes publics et d'associations. Des rencontres mensuelles permettent d'échanger des informations et de mutualiser des données pour l'alimentation d'une base de données bibliographiques accessible sur Internet. Le travail de mise à jour du thésaurus de Rémissis, entamé en 2007, s'est poursuivi en 2008. www.remisis.org

ÉCHANGES ENTRE CENTRES DE DOCUMENTATION DE SEINE-SAINT-DENIS

Des rencontres ont été initiées en 2007 par le CLICCOSS 93. Elles ont regroupé Via le monde, le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risque et le service central de la documentation du Conseil général ainsi que Profession Banlieue. L'objectif était d'identifier les spécificités de chacun, d'échanger entre professionnels

du territoire départemental et de réfléchir à la possibilité d'une éventuelle collaboration entre documentalistes. En 2008, la poursuite de ces rencontres a abouti à la réalisation d'un numéro de *Plume*, la revue du CLICCOSS, sur « La fonction documentaire dans l'action sociale » (téléchargeable sur www.seine-saint-denis.fr/Plume.html).

Lors du dernier trimestre ont été organisées des visites dans chacun des centres cités ci-dessus ainsi que dans d'autres lieux ressources départementaux: l'Observatoire des violences faites aux femmes, Tête-à-Tête, l'IRTS de Neuilly-sur-Marne et les archives départementales, et hors du département: le Cédias-Musée social à Paris et le centre de ressources documentaires multimédia du ministère de la Santé. Ces visites ont permis à chacun d'avoir une meilleure connaissance des ressources documentaires locales ainsi que de mieux se connaître entre professionnels de la documentation.

MUTUALISATION ENTRE CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

Cette action a été initiée en début d'année dans le cadre d'une mission de préfiguration de la fonction documentaire du centre de ressources Villes au carré (Centre et Poitou-Charentes). L'idée était de réfléchir à une mutualisation de certaines tâches ou fonctions documentaires communes à tous les centres de ressources politique de la ville, à un partage d'expériences et de pratiques, ainsi qu'à un mode de travail en réseau.

Quatre groupes de travail se sont réunis de mai à décembre et ont porté sur la mise à jour du thésaurus politique de la ville, la mutualisation de l'indexation, les pratiques de veille et le partage de dossiers, de signets, d'informations diverses. Une plate-forme collaborative a été créée sur Igoogle.

En fin d'année, une formation commune sur la veille documentaire a eu lieu et une journée a réuni documentalistes et directeurs de centre de ressources afin, d'une part, de présenter les avancées des différents groupes de travail et, d'autre part, de définir et valider des orientations pour 2009.

B – LE SITE INTERNET

Le site de Profession Banlieue est en ligne depuis mars 2002. Il a été conçu pour accroître la visibilité de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis.

www.professionbanlieue.org

Le site a pour mission de favoriser la circulation d'informations, la mise en réseau des professionnels et des expériences sur le département. Il offre à l'internaute de nombreuses ressources documentaires téléchargeables : documents contractuels, textes officiels, bibliographies, certains textes issus de travaux du centre de ressources (« 5 à 7 », Après-midi, certaines publications épuisées), etc. L'accès aux thématiques peut se faire grâce à un moteur de recherche comprenant soixante-quatre mots clés.

En 2008, Profession Banlieue a décidé de procéder à une refonte de son site Internet. L'objectif est d'aboutir à un site plus dynamique, adapté aux nouvelles évolutions technologiques, plus facile à mettre à jour et accessible aux personnes handicapées. L'internaute pourra désormais y effectuer une recherche libre pour un accès plus rapide aux informations. Cette refonte a été travaillée avec un prestataire extérieur et a permis de réfléchir à une réorganisation de l'information et de proposer une évolution du graphisme du site. La mise en ligne de cette nouvelle version du site est prévue début 2009.

Le site s'organise autour de onze rubriques :

- *Nouveautés* : dernières parutions des ouvrages de Profession Banlieue, actualités du site et du centre de ressources.

- *Présentation* : quelles sont les missions de Profession Banlieue ? Quels sont les thèmes et les modes de travail ?

- *Agenda* : annonce de colloques, rencontres, soirées-débats...

- *Actualités de la politique de la ville* : les lois, les rapports, les nouveautés concernant l'évolution de la politique de la ville.

- *Politique de la ville en Seine-Saint-Denis* : une carte interactive du département permet d'accéder, pour chaque commune en contrat urbain de cohésion sociale, à la présentation générale de la commune, à l'historique de la politique de la ville, aux coordonnées des chefs de projet et à certains documents contractuels.

- *À propos de...* : fiches réalisées autour des thèmes de travail de Profession Banlieue.

- *Fiches d'expériences* : mise en ligne des fiches d'expériences réalisées par Profession Banlieue.

- *Publications* : présentation de toutes les publications de Profession Banlieue avec possibilité de consulter leur sommaire. Certaines publications sont téléchargeables.

- *Liens* : accès à 260 sites Internet en lien avec la politique de la ville. Les liens sont classés par ordre alphabétique, ils sont aussi accessibles par une recherche thématique.

- *Annuaire* : répertoire des services et des institutions partenaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. L'annuaire recense près de 420 élus et professionnels.

- *Offres d'emploi* : mise en ligne des offres d'emploi de la politique de la ville.

L'ensemble des développements effectués ces dernières années, l'actualisation régulière des données et l'accroissement des ressources disponibles en ligne ont eu un impact sur la fré-

quentation du site. On est passé de 19 360 visites en 2003 à 58 482 en 2006 et 91 200 en 2007. L'année 2008 a été marquée par une augmentation encore plus conséquente du nombre de visites, avec 130 752 visites, soit en moyenne 10 900 personnes qui visitent le site

tous les mois (contre 7 600 en moyenne en 2007).

Les rubriques les plus visitées sont les « Sites à découvrir », les « Fiches d'expériences », et les « Publications ».

Rubrique	Nombre de visites	
	2007	2008
Sites à découvrir	58 450	56 762
Fiches d'expériences	27 244	45 644
Nouveautés	21 588	35 648
Publications	30 934	34 888
Politique de la ville en Seine-Saint-Denis	25 723	33 983
Offre d'emploi	19 919	33 160
Annuaire	16 298	21 668
Actualité de la politique de la ville	12 843	16 126
À propos de...	14 069	16 103
Agenda	10 380	11 664
Présentation	7 965	10 382

C – LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

LA « LETTRE » DE PROFESSION BANLIEUE

La Lettre de Profession Banlieue est bimestrielle. Elle existe depuis 1995 et est envoyée aux élus, aux services de l'État, aux professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à leurs partenaires et aux adhérents.

Le lectorat de *La Lettre* s'élargit régulièrement et, en 2008, chaque numéro a été diffusé à plus de 2 000 exemplaires.

L'objectif de cette lettre d'information est d'être un outil de travail. Son contenu est précis, bref et comprend plusieurs rubriques :

- *Quartiers*: mouvement des professionnels;
- *Mouvements*: nominations officielles dans le département;
- *Rendez-vous*: annonces de colloques, séminaires, rencontres, formations...;
- *Nouveautés*: sélection de publications reçues et disponibles au centre de documentation.

De plus, chaque numéro dresse un état de l'avancée des travaux de Profession Banlieue en reprenant un point particulier avec éventuellement des éléments bibliographiques ou des actions concrètes.

Depuis 2003, les adhérents ou les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui le souhaitent peuvent recevoir *La Lettre* par e-mail.

LES PUBLICATIONS

• LES ACTES DE RENCONTRES

Le relogement au cœur de la rénovation urbaine

juin 2007, édité en avril 2008

Damien Bertrand, Jean Frébault, Chantal Goyau, Sophie Lauden-Angotti, Christine Lelévrier, Véronique Magnier, Chantal Méténier, Karen Peyrard, Michèle Rigault, Alice Thimon-Nicolas, Didier Vanoni

L'importance des démolitions prévues dans les opérations de rénovation urbaine place la question du relogement des populations au cœur des projets. Peut-on imaginer une méthodologie idéale en termes de modalités d'organisation, de pilotage et de suivi technique du processus de relogement? Quelles sont les étapes clés d'une conduite opérationnelle des relogements?

Berlin, un urbanisme participatif

mai 2007, édité en mars 2008

Hélène Bernard, Denis Bocquet, Cornelia Cremer, Barbara Diekmann, Christiane Droste, Alain Feffer, Sylvie Hautière, Estelle Jaubert, Alexandra Le Courtois, Cornélia Poczka, Marc Ratsimba, Élise Roche, Hervé Vieillard-Baron

Avec le programme « Ville sociale », l'équivalent de la politique de la ville en France, Berlin a développé une approche intégrée du renouvellement urbain sous le label « management de quartier ». Ce dispositif de gestion sociale et urbaine innovant prend appui sur les projets des habitants pour redynamiser la vie locale. Comment s'organise la participation citoyenne qui a fait naître un véritable « urbanisme participatif »?

- LES CAHIERS

**Le développement durable,
une stratégie intégrée**

Jacques Brégeon, David Gallardo, Brigitte Guigou, Thanh Nghiem, Stéphane Pavot, Jacques Pouyé

Comment la coordination des interventions des acteurs qui concourent au fonctionnement du quartier, aux services urbains et à la tranquillité publique: collectivités locales, bailleurs, services de l'État, associations..., peut-elle faire évoluer les pratiques pour une meilleure prise en compte du développement durable?

- HORS COLLECTION

**2007 - Les Ateliers emplois: « Emploi,
insertion et développement économique,
comment agir? »**

Coordonnés par Marie-Laure Beauvils, avec les interventions de Rémy Beauvisage, Brigitte Croff, Marie-Anne Galazka, Guillermo Martin, Véronique Poupart

Comment s'emparer de la question du développement économique dans son lien avec l'emploi, en mobilisant l'ensemble des dispositifs tels que les clauses d'insertion mises en œuvre dans le cadre des projets de rénovation urbaine, les entreprises d'insertion ou encore les services à la personne? Quels outils les professionnels ont-ils à leur disposition? Comment utiliser les ressources du territoire?

**2008 - Les Ateliers emplois: « Emploi
et insertion des jeunes, comment agir? »**

Coordonnés par Guillermo Martin, avec les interventions de Myriam Audouze, Florence Clargé, Catherine Giner, Arnaud Habert, Stéphanie Poinot

Comment agir localement sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et leur accès à l'emploi? Ces ateliers se sont appuyés sur des

actions illustrant différentes facettes de l'insertion des jeunes: depuis l'intervention d'une mission locale jusqu'au renouvellement des modes d'embauche pour sortir des représentations jeunes/entreprises, ou la mobilisation des acteurs d'un territoire autour de l'emploi des jeunes.

- PUBLICATIONS EN LIGNE

**Ressources des familles et exercice
professionnel**

Rapport issu d'un groupe de travail, animé par Bertrand Dubreuil, Pluriel formation-recherche, dont l'objectif était de « rendre compte des ressources des familles et des pratiques professionnelles susceptibles d'en favoriser l'émergence dans la perspective d'un processus interactionnel ».

- LES APRÈS-MIDI

Stéphane Girard, n° 10 (février 2008)

**Entreprendre dans les quartiers: l'exemple
d'Aulnay-sous-Bois**

Isabelle Clair, n° 11 (mars et septembre 2008)

**De la place des jeunes filles dans les quartiers
populaires**

Christophe Robert, Martine Théaudière, n° 12 (avril 2008)

**« Mais où donc peuvent se loger les ménages
modestes? »**

• LES COÉDITIONS

Politique de la ville et développement durable : des interactions à construire

novembre 2007, édité en septembre 2008

Rémy Beauvisage, Daniel Cérézuelle, Christine Dijoux, Christelle Durrieu, Vincent Fouchier, Valérie Gramond, Sophie Labarthe, Lydie Laigle, Jacques Pouyé, Stéphane Vassel, Thomas Zamansky

Il s'agit d'une publication issue d'une Rencontre co-organisée par le Centre de ressources politique de la ville en Essonne, le Pôle ressources de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration de la ville de Paris, le Pôle de ressources départemental Ville et développement social du Val-d'Oise et Profession Banlieue.

En quoi le développement durable peut-il favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales et constituer un levier au service d'un projet de développement à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération? Comment peut-il

contribuer à la réalisation d'enjeux partagés avec la politique de la ville: qualité du cadre de vie, création d'emplois, mobilisation des habitants, mobilité territoriale...?

Le Franc-Moisin, entre histoire et mémoires

février 2007, édité en décembre 2008

Benoît Bréville, André Bruston, Michel Didier, Pascal Éven, Luc Faraldi, Catherine Forêt, Natacha Lillo, Bénédicte Madelin

Les Éditions de la DIV, en partenariat avec Profession Banlieue

La parole des habitants, des professionnels, des élus, des chercheurs, se mêle et interroge les sources de la politique de la ville en plongeant dans la mémoire du quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis. Du bidonville à aujourd'hui, comment s'est construit le quartier? Quel a été l'impact de la politique de la ville? Comment ceux qui ont vécu, pensé ou appliqué cette politique perçoivent-ils son histoire?

D – LES FICHES D'EXPÉRIENCES

Repérer les expériences locales de développement social, économique et urbain et les faire connaître fait partie des missions du centre de ressources. Les fiches d'expériences participent à la capitalisation, à la qualification et à la mise en réseau des professionnels. Elles sont le reflet du foisonnement de la vie associative et de la créativité des acteurs sur les territoires. Sans rechercher la modélisation, elles ont pour but de donner des références, de susciter des projets et des idées. Elles nourrissent la réflexion des professionnels et de nombreux autres acteurs tels que les habitants, les élus, les chercheurs ou les étudiants.

Les expériences choisies sont liées aux thèmes de travail de Profession Banlieue. Des recherches sur chaque expérience (consultation dans la presse, sur Internet, demande de rapport d'activité) sont faites avant de rencontrer le porteur de projet, souvent très intéressé par la démarche qui contribue à faire connaître les actions qu'il a initiées. À l'issue de l'interview, la fiche est rédigée puis transmise au porteur pour validation.

Depuis 2001, cent seize expériences ont été capitalisées. Leur diffusion est assurée grâce à quatre supports :

- Elles sont consultables au centre de documentation ;
- Elles sont accessibles sur le site Internet ;
- Elles peuvent être intégrées à une publication de Profession Banlieue, notamment dans la rubrique « Initiatives » des Cahiers ;
- Elles sont transférées sur la base de données du réseau DPH (Dialogue pour le progrès de l'humanité, Fondation pour le progrès de l'homme) et mises en lien sur le site de la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

En 2008, cinq fiches d'expériences ont été rédigées autour des thèmes suivants :

Développement durable

- La construction écologique au service de l'insertion sociale, l'expérience de l'association Apij-Bat à Saint-Denis.

Santé

- À Belleville, le café social Ayyem Zamen accompagne les migrants dans la vieillesse.
- Améliorer le bien-être des habitants du Marcreux à Aubervilliers.
- Adoma développe des unités de vie adaptées aux personnes âgées.

Habitat indigne

- L'association Habitat Santé Développement : la santé passe par l'habitat.

3. LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est sollicité par ses partenaires départementaux comme par différentes instances régionales ou nationales pour accompagner certaines actions ou réflexions. C'est, pour le centre de ressources, l'occasion d'enrichir sa réflexion par un élargissement de ses références théoriques, méthodologiques et expérimentales.

Ces demandes s'appuient sur les orientations de travail de Profession Banlieue, mais beaucoup plus largement sur l'ensemble des différentes dimensions de la politique de la ville: de la lutte contre les discriminations à la rénovation urbaine, du développement local à la participation citoyenne.

Elles témoignent à la fois d'une reconnaissance de la capacité d'expertise du centre de ressources et de sa connaissance du territoire, mais aussi de l'intérêt d'une telle structure dans un département comme la Seine-Saint-Denis qui permet de comprendre l'ensemble des problématiques liées aux processus de ségrégation sociale et territoriale parce qu'elles y sont exacerbées.

A – LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LA COPEC (COMMISSION POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA CITOYENNETÉ)

La COPEC de la Seine-Saint-Denis a été installée le 30 juin 2005. Composée d'une quarantaine de membres (services de l'État, Conseil général, chambres consulaires, associations), elle s'est réunie en avril et novembre 2008.

Cette seconde réunion a été l'occasion de présenter les délégués territoriaux de la Halde qui se mettent progressivement en place en Île-de-France, notamment en Seine-Saint-Denis.

Outre sa participation à l'assemblée plénière, Profession Banlieue est associé aux groupes de travail mis en place :

- outil de repérage sur les discriminations,
- lutte contre les discriminations dans les entreprises.

Un stagiaire a été recruté en 2008 par la Préfecture afin d'étudier la pertinence de l'outil de repérage des discriminations dans les domaines de la formation initiale et universitaire. Encadré conjointement par le secrétaire de la COPEC et par Profession Banlieue, ce stage a confirmé la grande difficulté pour obtenir des informations fiables et précises concernant ces discriminations.

PETIT DÉJEUNER DE PRESSE « RÉUSSIR AVEC TOUS »

Les réflexions du groupe de travail de la COPEC « Lutte contre les discriminations dans les entreprises » ont mis en lumière la nécessité de créer un outil destiné aux PME du département. C'est ainsi qu'est né le manuel *Réussir avec tous !*. Dans ce manuel, les entreprises trouvent de nom-

breuses ressources, des informations législatives, des adresses de structures spécialisées dans l'accès à l'emploi des jeunes diplômés issus des minorités, un outil d'aide au recrutement concrétisé par sept fiches pratiques pour recruter sans discriminer. Ce guide développe aussi un argumentaire en faveur de la diversité au sein de l'entreprise et propose un logo que chacun peut s'approprier.

Ce manuel, édité à 5 000 exemplaires, a été officiellement lancé lors d'un petit déjeuner co-organisé avec Christiane Barret, préfète déléguée à l'Égalité des chances, et la CCIP 93 le 30 janvier. La presse ainsi que des entreprises ont répondu présent à cette invitation conjointe.

Ce lancement a permis de recueillir les premiers avis de chefs d'entreprise sur ce manuel. Tous ont souligné l'intérêt d'un tel guide, pour ses aspects pratiques et informatifs. Un soutien et un

accompagnement pour recruter dans la diversité leur semblent également pertinents.

La diffusion de ce manuel a été assurée par les différents partenaires qui ont contribué à sa conception : ANPE, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'observatoire départemental pour l'égalité des chances, la CCIP 93... Il est téléchargeable sur le site de Profession Banlieue.

Un questionnaire d'évaluation a été adressé à tous les diffuseurs en septembre pour mesurer la pertinence d'une réédition du manuel mise à jour. Malheureusement, les réponses, trop peu nombreuses, ne permettent pas de tirer des conclusions.

B – L'ANIMATION DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (RÉAAP)

À la demande de la DDASS de la Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue anime, depuis mars 2000, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Il s'agit pour Profession Banlieue de créer une dynamique de réseau pour favoriser la réflexion et l'échange d'expériences autour du soutien aux parents dans leur fonction éducative, sur la place et le rôle respectifs des parents et des professionnels.

Le comité de pilotage du Réaap se réunit tous les deux mois. C'est au cours de ces réunions que sont décidées les actions du Réaap en référence aux circulaires de la Délégation interministérielle à la famille.

L'animation du Réaap de la Seine-Saint-Denis passe par la mise en place de différents outils et instances de travail :

- Une lettre trisannuelle, *Parentalités* (21 numéros depuis novembre 2001), diffusée à plus de 3 000 exemplaires et mise en ligne sur les sites Internet du Réaap 93 (<http://reapp93.free.fr>) et de Profession Banlieue. Elle est à la disposition de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et de leurs parents afin d'informer sur les multiples actions menées, soutenues par le Réaap dans le département.
- Des rencontres locales entre les acteurs de terrain (associations, institutions et organismes porteurs de projet).

La huitième soirée-rencontre s'est déroulée le 9 décembre au centre social de la Boissière à Rosny-sous-Bois. Étaient concernées les villes de Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-sous-Bois et Villemomble.

Cette rencontre a réuni 153 personnes dont une soixantaine de parents (accompagnés d'une quarantaine d'enfants). Pour la première fois, un système de garde d'enfants avait pu être organisé grâce au centre social et à la ville de Rosny-sous-Bois, permettant ainsi à davantage de parents d'assister à cette soirée. L'horaire décalé à 18 heures a également favorisé leur venue. Les participants se sont répartis dans les cinq ateliers proposés :

- Les relations parents/enseignants.
- Comment les parents s'organisent...
- Comment parler de la sexualité aux enfants ?
- La transmission de l'histoire, des valeurs, avec la projection d'un court-métrage intitulé *Ici et là-bas* dans lequel des enfants et des mères témoignent.
- Et les papas dans tout ça ?

Autant de thèmes qui ont permis aux parents et aux professionnels de se retrouver, de mieux se connaître et d'échanger. Des associations exposaient également leurs réalisations et le pot de l'amitié s'est fait en chanson, avec la chorale de la Maison des parents de Bobigny.

- *Le Journal des soirées du Réaap* : un huit pages, tiré également à plus de 3 000 exemplaires et mis en ligne sur les sites Internet du Réaap 93 et de Profession Banlieue, reprend les synthèses des différentes expériences présentées lors des soirées-rencontres, pour qu'elles soient largement diffusées auprès des acteurs et des villes concernés.
- Durant l'année scolaire 2007-2008, le comité de pilotage du Réaap de la Seine-Saint-Denis a soutenu le projet de seize collègues du département en lien avec des associations de proximité d'avoir une action théâtre forum sur la

question des relations écoles-familles. Trois compagnies ont ainsi pu intervenir: Entrée de jeu, Naje (Nous n'abandonnerons jamais l'espoir) et Arc-en-Ciel théâtre forum.

- *La journée d'échanges entre porteurs de projet* a porté cette année sur les relations école-familles. Jean-Louis Auduc est venu présenter son ouvrage *Les Relations parents-enseignants à l'école primaire*. Il a souligné qu'une bonne communication entre les parents et les enseignants favorise la réussite des élèves, confortant ainsi les initiatives prises par les associations de proximité qui vont dans ce sens. Puis Myriam Benhamida, chef de service de l'association Arrimages, et Éric Luhembue, responsable technique de l'association Parcours, ont présenté le dispositif d'aide individualisée qui consiste en des cours à domicile pour les élèves en difficulté. L'association Parcours a constaté les limites de cette aide: le cours à domicile rassure les parents, mais force est de constater que passé quelques mois, le jeune décroche. Pour les aider à trouver d'autres modes d'intervention, l'association Parcours s'est appuyée sur Bruno Adjignon, sociologue, et l'enquête participation dans laquelle les enquêtés sont au cœur de la dynamique de la recherche. Avec un expert extérieur, ce sont eux qui définissent la problématique et qui font l'analyse collective des données recueillies. Les résultats de l'enquête seront disponibles en 2009.

Rania Lamdaouar, principale du collège Diderot, et Marie Laparade, du Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP), ont présenté l'atelier socio-linguistique d'Aubervilliers. Sophie Cuadros, responsable de l'Étape Parents à La Courneuve, et Brigitte Agier, de la CAF, ont présenté l'action théâtre forum au sein du collège Poincaré à La Courneuve. Catherine Cartigny, médiatrice scolaire à la Maison des parents et de la famille de Bondy, a rappelé quel était le rôle de la médiation scolaire. Enfin, Hibat Tabib, directeur de l'Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD) à Pierre-

fitte-sur-Seine, a évoqué son action en direction des élèves décrocheurs.

- Durant l'année 2008, le comité de pilotage du Réaap a proposé aux porteurs de projet une formation-action sur l'animation d'un groupe de parents. Deux groupes de travail ont été constitués, l'un au premier semestre, l'autre au dernier trimestre, soit trente professionnels impliqués directement dans un travail d'animation. L'objectif était de clarifier la position d'animateur dans un groupe, et particulièrement un groupe de parents, et d'être en capacité de définir collectivement le cadre et les limites du travail. Sous la conduite de Bernard Benattar, psychosociologue et philosophe, ils ont croisé des expériences et des références dans le champ de la parentalité.

« *Nous avons pris le temps d'observer avec indulgence et intérêt les pratiques des uns et des autres pour découvrir que ce n'est pas si grave, que la profondeur des échanges et leur pertinence tiennent plus à la qualité de l'engagement en sincérité, audace et vigilance qu'à la technicité ou à la méthode d'animation. Mais nous avons aussi construit des stratégies, imaginé tel ou tel scénario, inventé des modalités et des prétextes d'animation comme autant de possibles à agencer, détourner, recréer dans chaque situation* » (Bernard Benattar).

C – LA MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE

Profession Banlieue a été sollicité à de nombreuses reprises pour apporter son expertise sur la médiation sociale et culturelle, que ce soit dans des groupes de travail départementaux ou dans des colloques régionaux ou nationaux :

- Salon de l'emploi public organisé par *Le Moniteur*;
- Comité de pilotage régional sous l'autorité de l'ACSÉ pour la mise en place d'une journée régionale sur les adultes-relais, sur les emplois possibles à l'issue du dispositif; en parallèle, l'ACSÉ régionale a sollicité Profession Banlieue pour mettre en place des formations pour accompagner les adultes-relais en poste à se positionner sur la VAE;
- Conseil d'administration de l'Arifa.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FEMMES-RELAIS DE SEINE-SAINT-DENIS

Profession Banlieue a accompagné la Fédération des associations de femmes-relais de la Seine-Saint-Denis pour développer des actions de formation. L'Institut régional de travail social Paris - Île-de-France a mis en place une formation qualifiante en médiation sociale et culturelle de 420 heures qui a débuté le 26 mai. Cette formation est financée par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et par des crédits départementaux de la politique de la ville. Le groupe de stagiaires comprend douze femmes-relais de la Seine-Saint-Denis et trois personnes d'autres départements sur des financements propres.

Par ailleurs, Profession Banlieue a accompagné la Fédération dans la mise en place des orientations définies lors de l'assemblée générale du 4 juin 2008.

• MIEUX CONNAÎTRE LES ACTIVITÉS DE MÉDIATION

La Fédération souhaite centrer son activité sur le développement des échanges entre les associations. Le but est d'amener les femmes-relais à mieux se connaître, à travailler en collaboration, à découvrir certaines activités spécifiques qui pourraient être développées, à connaître le fonctionnement de chaque association de manière à orienter au mieux les personnes vers d'autres structures. Pour ce faire, il est envisagé de se déplacer dans plusieurs associations en 2009.

• FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE LA MÉDIATION SOCIALE ET CULTURELLE AUPRÈS DES PARTENAIRES

La Fédération souhaite travailler autour de trois grands domaines : l'éducation, la santé, le travail social. Les travaux engagés sur la complémentarité des interventions des assistantes sociales et des femmes-relais médiatrices doivent être poursuivis et élargis à d'autres partenaires.

• SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LEURS SALARIÉS FACE À LA SORTIE DU DISPOSITIF ADULTE-RELAIS

Des contrats adultes-relais attribués en 2000 arrivent à échéance en 2009, obligeant les associations à licencier des personnes expérimentées et ayant pour la plupart obtenu le titre de technicien médiation services. Profession Banlieue et la Fédération ont préparé un courrier pour alerter les services de l'État et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis sur la situation préoccupante concernant la non-reconduction de certains postes d'adultes-relais.

FRANCE MÉDIATION

France Médiation, réseau national des médiateurs sociaux, s'est créé le 19 mai 2008. Profession Banlieue et la Fédération des associations de femmes-relais de la Seine-Saint-Denis ont été associés à cette création, afin que la médiation sociale et culturelle y ait toute sa place. Profession Banlieue est membre du conseil d'administration. Les objectifs de France Médiation rejoignent ceux de la Fédération, notamment sur la reconnaissance du métier de médiateur et la volonté de professionnaliser ces emplois.

Ce réseau a plusieurs objectifs :

- fédérer et représenter l'ensemble des dispositifs de médiation sociale, publics, parapublics, privés, qui souhaitent promouvoir la médiation sociale sur leur territoire ;
- favoriser le développement et la reconnaissance de la médiation sociale en favorisant et en capitalisant les échanges de savoirs et de pratiques entre les adhérents ;
- faciliter l'accès à toutes les formes de connaissance, de savoir-faire sur les différents domaines touchant la médiation sociale, par des publications, par des recherches, par des formations professionnelles et des démarches d'évaluation et par la promotion d'activités.

Dans le cadre de l'engagement de Profession Banlieue au sein de ce réseau et du travail réalisé depuis plusieurs années autour du métier des femmes-relais, le centre de ressources a été sollicité pour participer au groupe de travail qui réalise le *Guide d'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale*. Ce guide est une commande publique de la Délégation interministérielle à la ville, à la demande de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, lors du colloque d'Angoulême du 12 décembre 2007. Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois en 2008 et doit poursuivre ses travaux en 2009. La publication du guide est prévue en juin 2009.

QUAND LES ARCHITECTES CONSULTENT LES FEMMES-RELAIS MÉDIATRICES

En mars, l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais a sollicité Profession Banlieue en vue de programmer un échange entre des étudiants et une association de femme-relais du département qui intervient dans un quartier en rénovation urbaine. L'école souhaite expérimenter de nouvelles manières de faire. Pour cela, les professeurs veulent que les élèves arpentent un quartier concerné par un projet urbain, qu'ils fassent connaissance avec les habitants, rencontrent les associations, appréhendent la réalité sociale et l'histoire du quartier de l'intérieur. Le choix s'est porté sur le quartier des Courtilières de Pantin et une quinzaine d'élèves de quatrième année sont venus rencontrer les femmes-relais médiatrices et des habitants du quartier lors d'une réunion organisée au centre social.

Que pensent les habitants du projet de rénovation urbaine ? Comment vivent-ils dans ce quartier ? Qu'ont-ils à dire aux architectes de demain ?

Ce quartier de 6 000 habitants est symbolique de la politique de la ville. « *Avant il y avait tous les magasins ici, maintenant on est obligé de prendre des bus pour aller dans des centres commerciaux* », raconte une habitante. « *Ici tout le monde se connaît, c'est comme un village, on s'entraide.* » Tout le monde n'est pas d'accord. Pour certains, « *le parc faut pas y toucher, sinon il n'y aura plus de fête de quartier. L'été, tout le monde s'y retrouve pour pique-niquer et si on fait passer une route ce sera plus pareil* ». Certains sont intarissables sur l'histoire du quartier. De véritables mémoires vivantes. On s'interroge sur tous les aspects : « *Ils ont construit des logements neufs dans le quartier, mais je connais des familles qui préfèrent rester dans leur appartement plutôt qu'habiter ces logements parce qu'ils ont fait des cuisines américaines, et, pour eux, la cuisine doit être séparée du salon.* »

Un après-midi de débat a alimenté la réflexion des étudiants qui ont réalisé chacun un projet

pour le quartier. Les habitants et les femmes-relais ont été invités en mai à l'école pour une présentation des travaux réalisés par les étudiants. Les projets très créatifs ont soulevé de nombreuses réactions des habitants et des femmes-relais. L'école a repris contact pour reconduire le projet avec d'autres étudiants en 2009.

ESPOIR BANLIEUES: UNE DYNAMIQUE POUR LA FRANCE

La Fédération des associations de femmes-relais de la Seine-Saint-Denis a été sollicitée pour participer au village associatif dans le cadre du lancement de la dynamique Esprit banlieues par Fadela Amara et Christine Boutin le 22 janvier à Vaulx-en-Velin. Une délégation de dix femmes-relais médiatrices était sur place, elles ont pu rencontrer différents acteurs de la politique de la ville, faire connaître leur métier. Fadela Amara est venue les rencontrer, écouter leurs demandes qui portaient notamment sur la reconnaissance du métier. Après cette participation, les femmes-relais ont été invitées le 8 février à

l'Élysée pour l'annonce du plan Esprit banlieues par Nicolas Sarkozy.

RENCONTRE AVEC LES MÉDIATEURS DE BRUXELLES

Le contrat de société et de prévention de la commune d'Ixelles (un arrondissement de Bruxelles), a organisé à Profession Banlieue une matinée d'échanges entre les femmes-relais de la Seine-Saint-Denis et les médiateurs d'Ixelles le 20 mars. Cette rencontre s'est effectuée dans le cadre d'un séjour professionnel des médiateurs d'Ixelles au cours duquel ils ont rencontré différents acteurs de la médiation sociale en Île-de-France. Cette réunion a été l'occasion d'échanger autour des pratiques professionnelles avec la participation du Céreq, qui a conduit une étude pour l'ACSÉ sur les adultes-relais.

D – LES AUTRES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Profession Banlieue est désormais très sollicité sur des accompagnements plus ponctuels ou plus localisés, autour des questions soulevées par la mise en œuvre de la rénovation urbaine ou par les contrats urbains de cohésion sociale. Certaines sollicitations sont de l'ordre d'une intervention ou d'une participation à une table ronde lors d'un colloque ou d'un séminaire. Elles ne seront pas toutes citées ici.

D'autres engagent plus durablement Profession Banlieue par sa participation à un comité de pilotage ou à un conseil d'administration, dans un travail qui s'échelonne sur quelques mois voire sur plusieurs années. Profession Banlieue a notamment été sollicité par la Délégation interministérielle à la ville pour participer à différents comités de pilotage nationaux, du fait de sa proximité géographique, mais aussi de son inscription en Seine-Saint-Denis, département emblématique de la politique de la ville, ou de son statut de « patriarche » des centres de ressources. Citons par exemple le comité de pilotage « Intercommunalité et politique de la ville » ou celui sur la fusion des trois rapports, « Utilisation de la dotation de solidarité urbaine », « Observation des ZUS » et « Bilan annuel du contrat urbain de cohésion sociale ».

Ces différentes coopérations représentent une charge supplémentaire de travail non négligeable pour l'équipe du centre de ressources, mais elles inscrivent en même temps Profession Banlieue dans une dynamique stratégique de reconnaissance de son expertise et de pérennisation.

Ces missions sont ici présentées en fonction du niveau territorial d'intervention.

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

• FORMATION : ÉCOLE ET QUARTIER

Profession Banlieue a organisé avec l'inspection académique de la Seine-Saint-Denis trois journées de formation en direction des coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire et des professionnels de la politique de la ville au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Chaque journée est construite en deux temps : la matinée est organisée autour de la présentation d'un rapport ou d'une étude, l'après-midi étant réservé aux débats autour des pratiques professionnelles.

> *En décembre 2007*, le rapport du Haut Conseil de l'éducation sur « L'école primaire » a été présenté par Alain Bouvier, ancien recteur, membre du HCE. L'après-midi était consacré à un atelier sur le fonctionnement du comité de pilotage du volet éducatif du contrat urbain de cohésion sociale et sur l'articulation des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité, avec les référents de territoire Éducation nationale et des représentants des villes de Clichy-sous-Bois et d'Épinay-sur-Seine.

> *En février*, Alain Bentolila, professeur de linguistique à l'université de la Sorbonne, présentait son rapport sur « L'école maternelle, au front des inégalités linguistiques et sociales », suivi d'un débat avec Cécile Ladjali, enseignante dans un lycée de la Seine-Saint-Denis et auteure de *Mauvaise Langue* (Le Seuil, août 2007). L'atelier de l'après-midi portait sur les dispositifs de formation et de soutien linguistique pour les publics jeunes et adultes.

> *En mai*, une table ronde a réuni plusieurs intervenants autour du thème de la discrimination positive. Les débats ont été très contradictoires

entre les défenseurs d'une égalité républicaine stricte comme outil de promotion sociale: Malika Sorel, sociologue, auteure du livre *Le Puzzle de l'intégration*, Gaston Kelman, auteur de *Je suis noir et je n'aime pas le manioc*, Sihem Habchi, présidente de Ni putes, ni soumises, et les représentants d'une conception qui s'appuie sur la diversité des réalités locales: Bénédicte Robert, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Créteil, Jean-François Bourdon, proviseur du lycée Jacques-Feyder, à Épinay-sur-Seine, et Daniel Peltier, proviseur du lycée Alfred-Nobel, à Clichy-sous-Bois.

L'après-midi portait sur la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif dans les écoles et collèges du département, avec des représentants Éducation nationale et politique de la ville de Villetaneuse et de Noisy-le-Grand.

Au total, ces journées ont rassemblé 186 personnes différentes, 84 % issues de l'Éducation nationale et 13 % des équipes politique de la ville et réussite éducative, mais on a pu noter une présence de plus en plus conséquente de ces derniers, notamment dans les ateliers de l'après-midi.

- CODES 93 (COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN SEINE-SAINT-DENIS)

Le schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS), issu du Plan national d'éducation pour la santé (2001) et de l'application de la loi de santé publique d'août 2004, doit être conçu et adapté au niveau de chacun des départements de l'Île-de-France. Le CODES 93 a été chargé de constituer et de coordonner un comité de pilotage, regroupant des services de l'État, des collectivités territoriales, l'assurance maladie ainsi que des associations comme Profession Banlieue, afin de définir et animer une culture commune de l'éducation pour la santé dans le département.

La plupart des réunions qui ont eu lieu furent consacrées à la préparation de la deuxième journée départementale d'échanges de pratiques qui s'est déroulée le 20 novembre et qui a porté sur « les rôles de l'école en éducation pour la santé: actions et attentes des acteurs de l'État, des collectivités territoriales, des parents et des acteurs associatifs ». La dernière réunion de l'année a permis de dresser le bilan de cette journée et de réfléchir aux objectifs et aux priorités du comité pour 2009.

> www.codes93.org

- LA MIEL (MAISON DE L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE LOCALE)

Profession Banlieue est administrateur de la MIEL, dont l'objet est de favoriser le développement des très petites entreprises et leur pérennisation sur Plaine Commune et Saint-Ouen. Cette association a nécessité un important investissement des administrateurs cette année, face aux difficultés de gestion et aux changements intervenus dans l'équipe, notamment à la direction.

- DLA (DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT)

Le portage du DLA a été confié à la Fédération des œuvres laïques (FOL). Profession Banlieue est membre du comité de pilotage de ce dispositif qui a accompagné soixante associations et porteurs d'initiatives, dont de nombreux projets dans les territoires de la politique de la ville.

- **LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE PLAINE COMMUNE**

Profession Banlieue est représenté au Conseil de développement de Plaine Commune et a participé en 2008 à deux commissions: « Le Grand Paris » et « Budget ».

Concernant le Grand Paris, devant la complexité et les enjeux politiques d'un tel projet, la commission a remis un avis aux élus communautaires sous forme de dix points de vigilance, notamment autour de la résorption des différents dysfonctionnements vécus en matière de qualité du logement, du développement des transports en commun ou encore sur une élaboration démocratique de ce projet.

Par ailleurs, la commission sur le budget n'a pas pu remettre d'avis avant le vote du budget 2009 compte tenu des changements à la direction de la communauté d'agglomération, des élus comme des techniciens. Elle a, là aussi, remis une note de vigilance pour demander le rétablissement des conditions nécessaires à son fonctionnement.

AU NIVEAU RÉGIONAL

- **FORMATION CNFPT**

Depuis 2005, le CNFPT sollicite Profession Banlieue pour organiser une formation intitulée « Analyser le fonctionnement d'un territoire en politique de la ville ». Cette année, elle s'est déroulée les 6, 23, 24 octobre, 6 et 7 novembre à Montreuil. La formation a proposé d'étudier la mise en œuvre de trois thématiques du contrat urbain de cohésion sociale dans trois quartiers: habitat et cadre de vie sur le quartier Bel Air-Grands Pêchers ; amélioration des conditions de socialisation et d'insertion des enfants et des jeunes sur le quartier Ruffins-Montreuil ; la participation des habitants sur le quartier de La Noue. Cette formation est destinée aux chefs de projets des contrats de ville en prise de poste, aux agents de développement local, aux responsables des services municipaux.

Déclinée sous forme d'ateliers, cette formation doit permettre aux stagiaires d'identifier les différents acteurs de la politique de la ville et leurs modes d'intervention qui s'appuient à la fois sur des logiques institutionnelles et sur les contraintes et ressources d'un territoire. Il s'agit donc de leur proposer une lecture des enjeux d'un territoire et une compréhension de la place des acteurs de façon à ce qu'ils puissent, à terme, se repérer et se positionner dans cet environnement.

Au nombre de douze, les stagiaires ont été divisés en trois groupes, chacun étudiant une thématique et un quartier. Des rendez-vous ont été organisés dans chaque quartier avec les professionnels en charge des projets, les élus thématiques ou territoriaux et les associations locales.

La restitution s'est déroulée à la Maison des associations en présence de l'équipe politique de la ville et des personnes rencontrées.

- **RENCONTRE NATIONALE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Profession Banlieue a participé, avec la ville de Gennevilliers, l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARÉ) et les centres de ressources du Val-d'Oise et de l'Essonne, à l'élaboration de la 3^e rencontre nationale, intitulée cette année « La réussite éducative: des acquis pour demain », qui se tiendra le 23 janvier 2009 à Gennevilliers.

L'objectif de ces journées est d'engager une réflexion entre les différents acteurs de la réussite éducative sur une politique publique qui prouve aujourd'hui son utilité.

La journée sera structurée autour de quatre ateliers qui seront l'occasion d'une présentation de deux ou trois expériences pour lancer le débat:

> La réussite éducative, un dispositif choisi ou subi par les familles, animé par Profession Banlieue.

- > Des parents au cœur des parcours de réussite éducative, animé par le Centre de ressources politique de la ville en Essonne.
- > Partenariat, réseau pris entre jeu d'acteurs et méthode, animé par le Pôle de ressources Ville et développement social du Val-d'Oise.
- > Le PRE, alternative ou levier du droit commun, animé par l'ANARÉ.

Le sociologue Dominique Glasman interviendra à l'issue de cette journée comme grand témoin sur les « acquis pour demain ».

• PRATIQUES DES ASSOCIATIONS ET ACTION PUBLIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

La région Île-de-France a lancé un appel à projets de recherche intitulé « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation » (PICRI) afin d'analyser les conditions d'engagement et de mobilisation des citoyens dans les associations et leur articulation avec les politiques publiques locales et régionales.

La Fonda et le Lise (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, CNRS-CNAM) ont associé à leur réponse deux associations, pour leur connaissance des territoires de la politique de la ville : Le Petit Ney (café littéraire et espace associatif) et Profession Banlieue.

Après un premier travail de repérage des activités associatives dans différents champs d'intervention : économique, solidaire, sociale et civique, une enquête approfondie sur quatre terrains de recherche, dont le Franc-Moisin à Saint-Denis, tente de comprendre comment s'articulent les pratiques associatives et les politiques publiques.

Cette recherche a permis l'organisation de plusieurs séminaires sur site avec les associations locales : en avril, à la Maison des associations du 18^e à Paris, en juin à Saint-Denis et en décembre à la communauté du Bassée-Montois en Seine-

et-Marne. Chaque rencontre a permis aux équipes de recherche de mettre en débat leurs analyses avec les acteurs associatifs locaux.

Ainsi, concernant le Franc-Moisin, différentes conceptions du rôle des associations se dégagent : celles qui sont un relais entre les pouvoirs publics et les habitants en termes de remontée et descente d'informations, celles qui assurent une délégation de service public, la MIEL par exemple, et celles qui interviennent tantôt en complémentarité tantôt comme aiguillon des pouvoirs publics, les Femmes du Franc-Moisin par exemple. Ces postures associatives ne sont pas figées et la proximité relative des élus et des associations n'empêche pas l'émergence de zones de tensions ou de jugements critiques sur le fonctionnement municipal.

• SEMAINE DE L'ÉGALITÉ

Profession Banlieue a participé au comité de pilotage de la Semaine de l'égalité en Île-de-France. L'objectif de cette semaine, organisée par le Conseil régional, était à la fois de sensibiliser la population sur la question des discriminations et de l'égalité, mais aussi de créer des espaces de débat, de mettre en valeur toutes les initiatives, de les mutualiser afin d'enrichir les pratiques et d'interpeller les pouvoirs publics.

Cette semaine s'est déroulée du 1^{er} au 6 décembre, quelques jours avant le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tout au long de la semaine, de nombreuses initiatives prises en Île-de-France ont donné lieu à des débats, des rencontres, des expositions... L'Après-midi sur la carte scolaire, organisé par Profession Banlieue avec Agnès van Zanten (cf. page 33), a été inscrit dans ce cadre.

Cette semaine s'est achevée par un grand rassemblement le samedi 6 décembre aux Docks d'Aubervilliers : Forum de l'égalité avec de nombreux stands, des débats, un café de l'égalité, un concert...

AU NIVEAU NATIONAL

• SÉMINAIRE DES ATELIERS SANTÉ VILLE

Durant trois jours, les 15, 16 et 17 octobre, les coordonnateurs des ateliers santé ville et leurs partenaires se sont réunis à Bordeaux pour travailler sur les apports de cette démarche et préparer le colloque national organisé par la Délégation interministérielle à la ville en décembre.

La structure de ce séminaire reposait sur des ateliers d'une journée et demie chacun, portant à la fois sur le pilotage de la démarche et la place des partenaires, sur l'articulation offre locale de soins/accessibilité aux soins et le rôle des ASV dans le développement de la santé publique, sur les politiques locales de santé, la programmation de la démarche ASV et son articulation avec les plans locaux de santé publique. Enfin, un atelier portait sur la valorisation de la production des ASV.

Profession Banlieue a été sollicité pour animer l'atelier sur le passage du diagnostic au plan local de santé publique. Les différents témoignages et les interventions lors des débats ont montré toute la difficulté à construire un plan local de santé publique à partir du diagnostic et de l'établissement de priorités stratégiques. Mais il est apparu que l'ASV génère une dynamique. Le diagnostic est en lui-même mobilisateur et « fait territoire » en ce sens qu'il rassemble tous les acteurs d'un même territoire. C'est une façon de répondre aux enjeux de territorialisation de la santé. Les participants ont d'ailleurs insisté sur l'articulation entre les territoires d'actions ou de projet et les territoires administratifs mais appelaient à ne pas créer plus de complexité encore avec le projet de loi de régionalisation de la santé publique. Pour conclure, ils affirmaient que le territoire de l'ASV doit rester celui de sa mise en œuvre.

• DÉSENCLAVEMENT, MOBILITÉ, TRANSPORTS: UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LES QUARTIERS

Profession Banlieue a animé la première table ronde de cette Rencontre de la DIV sur les « Transports et services à la mobilité ». Différentes expériences étaient présentées pour illustrer et apporter quelques pistes d'action: comment mieux desservir les quartiers et comment faciliter l'accès des habitants à la ville? Comment imaginer des modèles spécifiques adaptés à des situations d'enclavement urbain? Quels services ou actions pour faciliter la mobilité de personnes ou de groupes en situation d'insertion?

Au titre des expériences, on peut citer le tramway de Valenciennes mis en place dans le cadre du projet de rénovation urbaine, les ateliers de la mobilité développés par la RATP, le projet de création d'une agence d'écomobilité à Clichy-sous-Bois et à Montfermeil, ou encore l'action de l'association brestoise Vivre la ville dont la mission est de favoriser l'accès de tous aux services publics.

Cette table ronde s'est achevée par la présentation des réflexions conduites par l'Agence de développement territorial de la Seine-Saint-Denis de la RATP: comment élaborer une offre de transport? Quels sont les cadres classiques de cette élaboration?

• LA NOUVELLE QUESTION SPATIALE: SÉGRÉGATION URBAINE ET ACCÈS À L'EMPLOI

Ce colloque interdisciplinaire (économie, sociologie, géographie et urbanisme) était organisé par TEPP (Travail, Emploi et Politiques Publiques), un regroupement de sept centres de recherche en économie, sociologie et gestion, dont le Centre d'études de l'emploi.

Ce colloque tentait de faire le point sur les inégalités sociospatiales qui s'imposent aujourd'hui

comme éléments structurants du débat public avec la ségrégation urbaine et l'inscription des inégalités sociales dans l'espace urbain qui joue un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi. Dans ce contexte, la « lutte contre la ségrégation » devient un impératif politique et moral. Mais de quoi parle-t-on ? Comment définir la ségrégation, comment la mesurer ?

Profession Banlieue a été sollicité pour animer la table ronde sur l'articulation entre politiques locales et politiques globales. Cette table ronde avait pour objet de comprendre comment les politiques locales alimentent les politiques globales, comment elles peuvent être complémentaires entre les territoires sans être en concurrence, et se renforcer mutuellement. La capacité des politiques initiées par les pouvoirs publics à renforcer les politiques locales a également été interrogée.

• ENTREPRISES TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT

Profession Banlieue est membre du conseil d'orientation d'Entreprises territoires développement (ETD), centre de ressources national pour la promotion du développement territorial. ETD propose un ensemble de publications et de services à destination des élus et des techniciens des collectivités.

En 2008, le conseil d'orientation a porté plus particulièrement sur les plans climat et leur mise en œuvre.

Si cette participation au conseil d'orientation d'ETD est intéressante en termes d'objet de travail, il faut noter la difficulté à faire prendre en compte, dans les réflexions comme dans les préconisations, les problèmes spécifiques des quartiers en difficulté.

4. LA CONTRIBUTION À DES INSTANCES NATIONALES

A – LE RÉSEAU DES CENTRES DE RESSOURCES

Depuis quelques années, les directeurs des centres de ressources pour la politique de la ville se réunissent régulièrement. L'objectif de ces rencontres est multiple :

- échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville,
- partager sur les outils de qualification mis en œuvre par les différents centres de ressources,
- affirmer le rôle et la place des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville.

Au cours de l'année, deux nouveaux centres de ressources ont vu le jour :

- Trajectoires ressources en Franche-Comté,
- le centre de ressources de La Réunion.

En fait, un centre de ressources associatif avait déjà été créé à La Réunion, mais en raison des difficultés de gestion il avait dû fermer ses portes. Le centre de ressources actuel est en GIP ; il est directement rattaché à la Délégation régionale interministérielle à la ville (DRIV).

En 2008, cinq regroupements de deux jours ont rassemblé les directeurs des centres de ressources à Amiens (janvier), Tours (mars), Toulouse (juin), Marseille (septembre), Nantes (novembre). Outre les débats sur l'actualité de la politique de la ville et les échanges d'informa-

tions, chaque réunion a fait l'objet d'un travail sur un thème spécifique et/ou d'approfondissement d'une thématique plus structurante pour l'action des centres de ressources.

Au titre des sujets spécifiques, la réunion à Amiens a porté sur l'évaluation de la politique de la ville et les modalités de mobilisation des élus et chefs de projet en vue de l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale. Cette séquence a été animée par Philippe Labbé, chargé d'études au Copas, et Patrick Sillard, responsable de l'Observatoire national des ZUS.

La rencontre de Toulouse a abordé la question de la prévention de la délinquance et a accueilli Hervé Masurel, alors secrétaire général du Comité interministériel à la prévention de la délinquance, ainsi que Denis Salas, magistrat, chargé de formation et de recherche à l'École nationale de la magistrature. Quelles sont les priorités de l'État en matière de prévention ? Comment aborder cette question avec les élus et les professionnels ? Un tour de table préalable avait permis de faire le point sur l'engagement des centres de ressources sur cette thématique.

Les travaux ont également porté, lors des différentes réunions du réseau, sur le chantier de mutualisation des fonctions documentaires : les

différents abonnements, la rédaction des notices bibliographiques, le renforcement de l'animation du réseau pour une démarche coopérative entre les documentalistes, les place et rôle de la veille documentaire, l'utilisation de nouvelles technologies adaptées. L'ensemble de ces débats a été animé par Jean-Louis Schaff et Jacques Quentin, qui ont l'un et l'autre une mission d'appui auprès de Villes au carré, centre de ressources interrégional Centre et Poitou-Charentes. Ils ont également animé les groupes de travail des documentalistes (cf. page 42). Les conclusions – provisoires – de ce travail ont été présentées à Marseille avant d'être travaillées conjointement par les directeurs et les documentalistes chargés d'information lors d'une réunion qui s'est tenue à la DIV en décembre et qui a permis de programmer les suites de ce travail.

Les débats ont par ailleurs porté sur la mobilisation du droit commun, à Tours, Marseille et Nantes: comment accompagner les politiques de droit commun, et pas seulement celles de l'État, pour qu'elles puissent engager un processus vertueux vers plus d'égalité? Et pour que la politique de la ville joue un véritable effet levier?

Suite au regroupement de Tours, une réunion supplémentaire a été organisée à Profession Banlieue en avril pour approfondir cette question: que recouvre la notion de « droit commun »? Peut-on la superposer avec celle de « service public »? Comment garantir l'égalité du service public (État et collectivités locales) dans un système décentralisé? Quelle est la place des finances locales (DSU, DGF, fiscalité locale) et de leur réforme dans l'égalité de traitement? Quelles seront les incidences de la RGPP et de la réforme de la géographie prioritaire sur le droit commun et sur les politiques spécifiques? Quels sont les enjeux pour l'action des centres de ressources à court et à moyen termes?

Enfin, deux réunions ont abordé la conférence des présidents et mis en place un comité d'organisation. Un courrier a formalisé la demande de cette conférence auprès de la secrétaire d'État à la politique de la ville.

Par ailleurs, le réseau s'est réuni autour du programme Discriminations & Territoires qui rassemblait les centres de ressources politique de la ville et le réseau des centres de ressources égalité des chances et intégration (RÉCI). La journée nationale, qui s'est tenue fin novembre à Paris et qui a rassemblé près de 140 participants, dont 15 % de la Seine-Saint-Denis, a permis de présenter les conclusions de ce programme accompagné par Olivier Noël, consultant à l'ISCRA.

B – LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Profession Banlieue est depuis 2006 membre du Conseil national des villes, dans le collège des personnalités qualifiées. Cette nomination témoigne d'une reconnaissance du travail effectué par le centre de ressources. Si elle représente une responsabilité supplémentaire et une charge de travail, elle est aussi source de véritables apports dans les réflexions conduites par le centre de ressources.

En 2008, outre sa participation aux assemblées plénières et aux réunions de bureau du CNV, Profession Banlieue a assuré la coprésidence d'une commission sur le rôle et le fonctionnement du CNV. Son objectif était, d'une part, d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements du CNV et d'y remédier et, d'autre part, de discuter de son rôle compte tenu de l'évolution institutionnelle de la politique de la ville: participe-t-il à la définition de la politique de la ville, à son suivi ou à son évaluation? Quelle est son indépendance par rapport au pouvoir politique? Comment peut-il exercer son pouvoir d'interpellation?

L'avis a été rédigé sous la forme d'un nouveau décret réaffirmant le rattachement du CNV au Premier ministre, et sa nécessaire saisine en amont de tout projet de loi lié à la politique de la ville.

Ce projet de nouveau décret a été remis en avril 2008 aux ministres compétents.

Par ailleurs, Profession Banlieue a été présent dans trois autres commissions:

> La mise en œuvre du Droit au logement opposable (DALO) et l'élaboration d'une nouvelle politique de l'habitat. Un premier document de travail a été remis le 27 août 2008 à la ministre du Logement et de la Ville qui a saisi le CNV pour qu'il rende un avis sur son projet de loi de « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ».

Cet avis a été adopté par l'assemblée générale du CNV le 16 octobre 2008. Il notait « *un décalage important entre les analyses convergentes de la plupart des associations en charge de l'hébergement et du mal-logement, d'une part, et les préconisations inscrites dans le projet de loi, d'autre part* ».

Cet avis rappelait également l'urgence d'accorder une attention spécifique à la situation du logement dans la région parisienne.

> Le rôle des médias dans l'image des quartiers de la politique de la ville. La commission a auditionné de nombreux journalistes ou professionnels des médias et de la communication des villes, ainsi que des responsables associatifs.

Un avis devrait être présenté à l'assemblée générale du CNV début 2009. Il reprendrait quelques propositions autour de la formation des journalistes ou sur la représentation de la diversité dans les différentes émissions télévisuelles. Mais force est de constater que, sur cette question, le CNV connaît les mêmes difficultés que tous les professionnels de la politique de la ville ou les élus de ces mêmes villes: comment les médias peuvent-ils parler des quartiers en rendant compte de la complexité de ce qui s'y vit?

> La dotation de développement urbain (DDU). Rappelons que la DDU est une enveloppe complémentaire de 50 millions d'euros, créée dans l'attente de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et destinée aux 100 communes les plus en difficulté.

Dans son avis, le CNV s'interroge sur la place et la nature de cette dotation dans le paysage des transferts financiers de l'État: comment se situe-t-elle dans l'ensemble des réformes à venir sur la DSU et la géographie prioritaire?

Comment l'enveloppe évoluera-t-elle? Et quelle est sa nature juridique: une dotation ou une subvention?

Le CNV préconise que la DDU vienne corriger les inégalités urbaines, sociales, économiques, culturelles des territoires les plus sensibles. Pour cela, le CNV propose que la « *DDU soit libre d'af-*

fectation en investissement comme en fonctionnement, y compris pour la prise en charge de frais de personnels affectés aux projets et actions en cours ».

Cet avis a été adopté par l'assemblée générale du CNV en novembre.

5. LES UTILISATEURS DE PROFESSION BANLIEUE

A – LES DEMANDES D'INFORMATION ADRESSÉES À PROFESSION BANLIEUE

Les demandes d'information s'élèvent à 381 en 2008, soit + 3 %. Elles se répartissent ainsi :

- *Documentation*: 44 % (+ 33 %), dont la moitié pour une consultation sur place. Un peu plus du tiers de ces demandes émanent d'étudiants qui viennent travailler sur place à plus de 80 %.
- *Mise en relation*: 23 %, dont plus de la moitié pour être mis en relation avec des initiatives ou des opérateurs. Un quart des demandes concerne la mise en relation avec des formateurs, des animateurs ou des bénéficiaires des actions de la politique de la ville, habitants notamment.
- *Analyse, conseil et aide au montage de projet*: 26 %.
- *Recherche d'emploi et de stage*: 5 %. Ce chiffre est en baisse et ne prend pas en compte les offres qui sont directement mises en ligne sur le site de Profession Banlieue.
- *Demandes générales sur Profession Banlieue ou demandes de partenariats*: 12 %.

Ces 381 demandes d'information sont en deçà de la totalité des demandes qui sont exprimées à l'issue des réunions des groupes de travail ou dans le cadre d'un travail partenarial (établissement de bibliographies, apport d'éléments documentaires, participation à des groupes de travail externes). Il est en effet difficile de recenser systématiquement toutes ces demandes.

Ce chiffre ne tient pas non plus compte du nombre de personnes reçues collectivement pour des informations dans le cadre d'une formation universitaire ou professionnelle, ou rencontrées dans leur propre structure.

Ces accueils – ou interventions sur site – ont été particulièrement nombreux cette année et se répartissent comme suit.

- SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET SES ÉVOLUTIONS

> 80 auditeurs du CNAM (« Conduite de projet de développement urbain »; *bachelor* « Responsable de projets collectifs en insertion professionnelle »);

- > 20 volontaires et salariés de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV);
- > 15 stagiaires adultes-relais médiateurs en formation à l'IRTS pour le titre de technicien médiation services;
- > 15 cadres de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Haute-Normandie sur les évolutions de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance;
- > 20 auditeurs des séminaires du Conseil d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Seine-Saint-Denis;
- > 40 étudiants du master « Conduites d'intervention en terrain sensible » de l'université Paris-X - Nanterre.

• SUR LA MÉDIATION SOCIALE

- > 15 étudiants du master de sociologie et anthropologie « Politique, culture et migrations », sur « Médiation interculturelle, médiation communautaire? Rôle et statut des femmes-relais médiatrices dans les politiques de la ville »;
- > 8 membres du service de prévention et médiation de la commune d'Ixelles, dans la banlieue de Bruxelles, sur la professionnalisation de la médiation sociale (cf. p. 55);
- > 20 élèves et leurs enseignants d'une classe de baccalauréat professionnel « Service de proximité et vie locale » d'Orléans sur la médiation sociale et culturelle et sur les emplois possibles: en quoi consiste le travail de médiation? Quel avenir pour ces métiers de la proximité?
- > 15 élèves et leurs enseignants d'une classe de baccalauréat professionnel « Service de proximité et vie locale » de Saint-Ouen sur les métiers de la proximité et l'appui aux familles.

LES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandes d'information proviennent majoritairement des professionnels (74 %), puis des étudiants (21 %) et enfin des demandeurs d'emploi (5 %).

Concernant les étudiants, 78 % des demandes concernent la documentation, 16 % recherchent un stage, les autres viennent pour des conseils sur une orientation universitaire ou pour être mis en relation avec des acteurs de la politique de la ville.

Les professionnels en situation d'emploi travaillent dans les collectivités locales (31 %), dans des associations (23 %), dans les services de l'État (9 %). Les chercheurs, formateurs et consultants représentent 13 % des demandeurs et les journalistes 7 %.

Enfin, 47 % des demandeurs se déplacent au centre de ressources, les autres demandes étant traitées par téléphone (38 %), par e-mail ou par courrier.

• LA ZONE D'INTERVENTION DES DEMANDEURS D'INFORMATION

Les demandeurs d'information qui s'adressent à Profession Banlieue travaillent respectivement pour 36 % en Seine-Saint-Denis, 33 % en Île-de-France, 11 % dans les autres régions, 14 % à un niveau national et 6 % à l'étranger.

• LES THÈMES DES DEMANDES

Ces chiffres montrent quelques évolutions par rapport à 2007 avec une augmentation des demandes concernant les questions d'urbanisme, de rénovation urbaine ou de logement, ainsi que sur les contrats urbains de cohésion sociale ou de prévention/sécurité. Par contre, on note une baisse significative sur les questions liées à l'emploi et l'insertion.

Thèmes en %	2007	2008
Action sociale, Parentalité	6,9	6,8
PRU, Urbanisme, Logement	15,7	16,1
Culture	2,6	1,8
Développement économique	1,7	1,6
Insertion et emploi	6,4	2,7
Éducation	5	6,1
Alphabétisation	1	0,2
Immigration, lutte contre les discriminations	6,9	6,3
Participation des habitants	6,2	5,9
Contrats urbains de cohésion sociale	15	16,7
Médiation sociale et culturelle	11,9	12,2
Jeunes	6	5,4
Prévention et sécurité	2,6	4,8
Santé	6,2	5,2
Divers	6	8,1

B – LES PARTICIPANTS AUX INSTANCES DE TRAVAIL

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LES PARTICIPATIONS

Les différentes actions de qualification du centre de ressources représentent 2463 journées de présence cumulées, réparties sur 100 journées de travail. La présence moyenne par journée de travail s'élève à 25 personnes, soit + 20 % par rapport à 2007.

Dans le rapport d'activité de 2007, nous écrivions : « *Le centre de ressources, dans la configuration actuelle de l'équipe, a atteint les limites de ses capacités d'intervention. Le nombre de participants (en nombre de journées de présence cumulées) n'évolue plus depuis 2004, si ce n'est à la marge, en fonction notamment du nombre de groupes de travail ou du thème des Rencontres, et s'établit autour de 1 800* ».

Pourtant, en 2008, le nombre de journées de présence cumulées s'établit à 2463, soit une augmentation de plus de 35 %. On peut s'interroger sur cette augmentation sans doute exceptionnelle et en rechercher les explications. Une des raisons possibles est l'incertitude dans laquelle se trouvent de nombreux professionnels face aux évolutions économiques, sociales et financières et à leurs incidences sur les populations, incertitude également face aux transformations incessantes ou annoncées sur le plan politique et institutionnel : RGPP, réforme de la géographie prioritaire, réforme des finances locales, renouvellement des CUCS...

L'équipe avait attiré l'attention du conseil d'administration sur cette fréquentation en forte croissance des différentes instances de travail, qui avait pour conséquence soit de refuser des inscriptions, soit de modifier la nature du travail.

Concernant les objectifs de participation que le centre de ressources s'était fixés, ils sont pour

partie atteints, voire dépassés. On note toutefois une trop faible participation pour les cycles de qualification. Est-elle liée aux sujets traités ou à la forme de travail et à son coût ? Il est sans doute trop tôt pour répondre à cette question.

Quant aux Rencontres, le nombre d'inscrits atteint les prévisions puisque n'ont été pris en compte, pour la Rencontre régionale sur les mobilités, que les participants liés à la Seine-Saint-Denis.

	Nombre d'inscrits		Taux de présence	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Groupes de travail	15	25	50 %	59 %
Cycles de qualification	18	13	70 %	77 %
Après-midi	40	63		
Rencontre	60	57		

Concernant le taux d'assiduité aux groupes de travail, il est en moyenne de 59 %, ce chiffre variant de 31 à 83 %. Chaque groupe de travail possède son « noyau dur » et ses « satellites », ce qui semble relativement inévitable. Les contraintes professionnelles, notamment, expliquent l'irrégularité des participants.

Cette irrégularité doit être gérée et prise en compte par le centre de ressources. Mais elle ne remet pas en cause les groupes de travail : d'une part parce que le taux de participation reste suffisant pour qu'une réflexion puisse se construire collectivement, d'autre part parce que le travail dans la durée permet d'approfondir les questions, ce qui semble indispensable en termes de qualification, enfin parce que certaines questions ne peuvent être abordées que dans la durée.

		2008										
		Nombre de séances	Nombre de personnes différentes	Nombre de présences cumulées	Nombre moyen de participants par séance	Villes et Agglomérations	Conseil général	État	Associations	Baillieux sociaux	Centre Social	Autres
Groupes de travail	Prévention de la délinquance des jeunes en Seine-Saint-Denis	4	16	32	8	3	6	6	1	0	0	0
	Femmes-relais médiatrices (préparation Rencontre)	6	26	49	8	2	0	3	21	0	0	0
	Questions d'alphabétisation	4	64	129	32	28	0	3	16	0	12	5
	Familles et professionnels: une interaction à construire	3	18	28	9	3	2	3	5	0	5	0
	Référents de parcours de réussite éducative	7	19	104	15	19	0	0	0	0	0	0
	Coordonnateurs de réussite éducative	3	13	25	8	13	0	0	0	0	0	0
	Réaap - Animer un groupe de parents (1)	8	17	113	14	5	1	0	5	0	6	0
	Réaap - Animer un groupe de parents (2)	8	14	77	10	2	0	0	8	2	2	0
	Ateliers santé ville	4	37	72	18	27	3	6	1	0	0	0
	TOTAL	47	224	629	13	102	12	21	57	2	25	5
					46%	5%	9%	25%	1%	11%	2%	
Ateliers	Emploi et insertion des jeunes, comment agir ?	5	60	94	19	21	10	5	11	3	0	10
	Le Logement en Seine-Saint-Denis	5	111	175	35	37	37	2	14	17	0	4
	Le cadre actuel de la prévention de la délinquance et de la sécurité	5	121	198	40	67	13	18	16	5	0	2
	TOTAL	15	292	467	31	125	60	25	41	25	0	16
					43%	21%	9%	14%	9%	0%	5%	
Cycles de qualification	L'outil Bilan Copro	1	14	14	14	8	3	1	1	1	0	0
	Mobilités: un enjeu pour l'égalité des chances	3	14	31	10	4	3	1	2	2	0	2
	France, Europe: quels regards sur la jeunesse ?	3	11	19	6	5	1	1	1	2	1	0
	TOTAL	7	39	64	9	17	7	3	4	5	1	2
					44%	18%	8%	10%	13%	3%	5%	
Rencontres	Femmes-relais médiatrices - Service social départemental	1	52	52	52	2	28	1	21	0	0	0
	Mobilités régionales, inégalités et développement durable	1	61	61	61	22	10	7	4	3	1	14
	TOTAL	2	113	113	57	24	38	8	25	3	1	14
					21%	34%	7%	22%	3%	1%	12%	
Visites sur site	Ateliers santé ville	3	53	73	24	41	0	10	1	1	0	0
	Orly - Projets de rénovation urbaine	1	11	11	11	2	3	2	1	3	0	0
	TOTAL	4	64	84	21	43	3	12	2	4	0	0
					67%	5%	19%	3%	6%	0%	0%	
« 5 à 7 »	Laurent Bonelli	1	45	45	45	18	11	3	10	1	0	2
	Loïc Wacquant	1	74	74	74	29	10	8	6	6	1	14
	TOTAL	2	119	119	60	47	21	11	16	7	1	16
					39%	18%	9%	13%	6%	1%	13%	
Après-midi	Entreprendre dans les quartiers, l'exemple d'Aulnay-sous-Bois	1	34	34	34	11	3	9	6	3	0	2
	Mais où peuvent donc se loger les ménages les plus modestes ?	1	62	62	62	23	18	3	2	9	1	6
	De la place des jeunes filles dans les quartiers populaires (1)	1	103	103	103	19	20	15	17	6	12	14
	La nouvelle législation sur l'immigration, l'accueil et l'intégration	1	60	60	60	11	6	9	16	12	3	3
	La carte scolaire: entre libre choix et mixité scolaire, un instrument de régulation ?	1	44	44	44	16	10	13	1	0	1	3
	De la place des jeunes filles dans les quartiers populaires (2)	1	73	73	73	25	15	10	13	2	7	1
	TOTAL	6	376	376	63	105	72	59	55	32	24	29
					28%	19%	16%	15%	9%	6%	8%	
Réaap	Rencontre des porteurs de projet	1	34	34	34	3	6	7	17	0	1	0
	Soirée parentalité	1	153	153	143	22	27	11	25	0	10	58
	TOTAL	2	187	187	94	25	33	18	42	0	11	58
					13%	18%	10%	22%	0%	6%	31%	
Formations lutte contre les discriminations	Service public de l'emploi	3	15	29	10	8	1	3	3	0	0	0
	Territoire de Bondy	3	24	39	13	9	2	0	1	0	11	1
	TOTAL	6	39	68	11	17	3	3	4	0	11	1
					25%	4%	4%	6%	0%	16%	1%	
Formations École et quartier	École et quartier	3	186	250	83	23	2	160	1	0	0	0
	TOTAL	3	186	250	83	23	2	160	1	0	0	0
					12%	1%	86%	1%	0%	0%	0%	
Réunions des équipes politiques de la ville	Réunions mensuelles	5	55	74	15	43	0	7	4	0	0	0
	TOTAL	5	55	74	15	43	0	7	4	0	0	0
					80%	0%	13%	7%	0%	0%	0%	
Réunions dédiées	La nouvelle architecture de la politique de la ville	1	32	32	32	0	32	0	0	0	0	0
	TOTAL	1	32	32	32	0	32	0	0	0	0	0
					0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	
	TOTAL TOUTES ACTIONS	100	1726	2463	25	571	283	327	251	78	74	132
					33%	16%	19%	15%	5%	4%	8%	

Concernant l'origine professionnelle des participants aux différentes instances de travail, les objectifs que s'était fixés le centre de ressources sont atteints. Rappelons ces objectifs :

Villes et agglomérations	35 % prévus	33 % réalisés
Département	15 % prévus	16 % réalisés
État	15 % prévus	19 % réalisés
Associations et centres sociaux	20 % prévus	19 % réalisés
Bailleurs sociaux	5 % prévus	5 % réalisés
Autres	10 % prévus	8 % réalisés

LA PARTICIPATION EN FONCTION DE LA ZONE D'INTERVENTION : UN PUBLIC LARGEMENT ISSU DU DÉPARTEMENT

Territoire d'intervention	En 2008			
	Professionnels différents		Journées de travail	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Seine-Saint-Denis	1 090	82 %	2 122	86 %
Île-de-France	173	13 %	248	10 %
Autres régions	9	1 %	17	1 %
National	54	4 %	68	3 %
Non précisé	8	0 %	8	0 %
TOTAL	1 334	100 %	2 463	100 %

Si l'on prend en compte l'ensemble des participants aux différentes instances de travail de Profession Banlieue, ce sont 1 334 personnes différentes qui ont participé à au moins une journée de qualification, la moyenne s'établissant à 1,8 journée par an. Mais si l'on prend les 20 % d'utilisateurs les plus assidus, soit 270 personnes, ils participent en moyenne à 4,5 journées de qualification par an.

La participation générale est en forte augmentation : le nombre de personnes différentes augmente de 34 % et le nombre de journées de travail de 36 %. Parmi ces nouveaux participants, on note une présence non négligeable d'élus qui représentent plus de 1 % des participants, ce chiffre ne prenant pas en compte la rencontre organisée en direction des seuls élus.

Par ailleurs, on note que cette augmentation concerne essentiellement les professionnels de la Seine-Saint-Denis qui représentent 82 % des effectifs totaux et 86 % des journées de travail.

Il faut toutefois noter une augmentation significative en valeur absolue des professionnels issus des départements franciliens non couverts par un centre de ressources (+15 %), mais ils n'apparaissent qu'à la marge dans ces chiffres puisque n'ont pas été comptabilisés en totalité, par exemple, les participants à la Rencontre régionale « Mobilités régionales, inégalités et développement durable » organisée par les quatre centres de ressources franciliens.

**LA PARTICIPATION DES DIFFÉRENTES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Sur les 40 villes que compte le département, les professionnels de 35 villes (services municipaux ou départementaux, services de l'État, bailleurs sociaux ou associations qui interviennent sur la ville) ont utilisé les services de Profession Banlieue en 2008.

Ce sont les professionnels des villes et intercommunalités qui bénéficient des procédures de la politique de la ville qui constituent la quasi-totalité de ces utilisateurs, puisqu'ils représentent 98 % des participants pour 99 % des journées de travail. En moyenne, ils participent à 2,1 journées de qualification.

On peut noter une très forte augmentation des professionnels qui interviennent dans les différentes villes de Seine-Saint-Denis, l'augmentation moyenne étant de + 49 %.

Ville	Nombre de professionnels différents	Nombre de présences cumulées
Saint-Denis	74	148
Montreuil	60	110
Rosny-sous-Bois	49	73
Bondy	47	122
Aulnay-sous-Bois	44	89
Aubervilliers	42	89
Épinay-sur-Seine	41	91
Bobigny	38	97
La Courneuve	38	81
Pantin	34	70
Stains	34	68
Noisy-le-Sec	27	49
Clichy-sous-Bois	23	63
Tremblay-en-France	22	44
CA Clichy-Montfermeil	19	74
Villetaneuse	18	43
Pierrefitte-sur-Seine	18	37
Gagny	18	36
Plaine Commune	18	32
Sevran	18	24
Noisy-le-Grand	15	30
Bagnolet	15	25
Le Blanc-Mesnil	15	19
Neuilly-sur-Marne	14	41
Romainville	11	26
L'Île-Saint-Denis	11	24
Montfermeil	11	21
Saint-Ouen	11	19
Villepinte	8	15
Les Lilas	6	7
Les Pavillons-sous-Bois	6	7
Livry-Gargan	6	7
Dugny	5	12
Drancy	4	6
Le Pré-Saint-Gervais	3	7
Villemomble	1	2
Le Raincy	1	1
TOTAL	825	1 709

La participation des agents du Conseil général représente 67 professionnels et 128 journées de travail. Mais ne sont pris en compte dans ces chiffres que les agents du département dont l'action n'est pas territorialisée à telle ou telle ville. Si l'ensemble des professionnels du Conseil général était pris en compte, cela représenterait 161 personnes différentes et 213 journées de travail.

Les services du Conseil général restent donc les premiers utilisateurs du centre de ressources, en nombre de personnes différentes comme en nombre de journées de travail.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION QUALITATIVE

Les fiches d'évaluation renseignées par les participants aux journées de qualification concernent huit instances de travail différentes: la Rencontre régionale « Mobilités régionales, inégalités et développement durable », les deux cycles de qualification, quatre Après-midi et une formation sur la lutte contre les discriminations. Le taux moyen de réponse est de 50 % pour les Après-midi et de 20 % pour les cycles.

Les réponses montrent une très large satisfaction des utilisateurs de Profession Banlieue.

• EN TERMES DE CONCEPTION DE L'ACTION

- > « L'ensemble de la journée vous a-t-elle paru cohérente par rapport au sujet traité? »: oui à 97 %.
- > « Les interventions vous ont-elles paru cohérentes les unes par rapport aux autres? »: oui à 98 %.
- > « L'équilibre entre débats et interventions vous a-t-il paru satisfaisant? »: oui à 78 %.

• EN TERMES D'APPORTS PROFESSIONNELS

- > Apport de connaissances: satisfaisant ou très satisfaisant à 96 %.
- > Possibilité de réinvestir les acquis de la journée: oui à 84 %.
- > Apport d'éléments de méthode: oui à 49 %.

Il existe des variations dans ces moyennes:

- > La formation à la lutte contre les discriminations a les meilleurs taux de satisfaction: 100 % en moyenne sur la conception de l'action et pour les apports de connaissances professionnelles, avec un score de 57 % seulement sur l'équilibre entre interventions et débats.
- > Les cycles de qualification ont également un taux maximal de satisfaction en apport de connaissances, mais à peine la moyenne en termes de méthodes et de possibilité de réinvestir professionnellement.
- > La journée régionale et les quatre Après-midi ont des scores moyens de 80 à 98 % quels que soient les items.

Enfin, le dernier enseignement de ces fiches d'évaluation montre que l'objectif de « mise en réseau » des professionnels reste difficile à atteindre, en particulier lors des Après-midi qui ne réservent pas de temps informels pour des échanges entre participants. Pour cet item, la formation sur la lutte contre les discriminations affiche les meilleurs scores. Cela s'explique par le petit nombre de participants et par le temps du repas pris en commun sur place qui favorisent les échanges et les prises de contact.

6. LES INSTANCES DE TRAVAIL STATUTAIRES DU CENTRE DE RESSOURCES

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois cette année. Son assiduité n'a pas été démentie avec une moyenne de quinze administrateurs par séance. Les deux grands chantiers de l'année ont été, d'une part, un travail de nouvelle approche des élus et, d'autre part, une réflexion autour de la redynamisation du comité scientifique.

En ce qui concerne les élus, il a en effet semblé pertinent au conseil d'administration de leur proposer un espace d'échanges, spécialement cette année où un certain nombre de nouveaux élus sont arrivés dans les villes et où de nombreuses réformes sont en cours, lourdes d'enjeux : réforme générale des politiques publiques, finances locales... Profession Banlieue pourrait devenir pour eux un vrai lieu ressources grâce à son ancrage départemental. Jusqu'à présent, les tentatives de « Petit déjeuner des élus » n'avaient pas été probantes. Cette réflexion sous un nouvel angle a abouti à l'organisation d'une matinée d'échanges fructueux avec une quinzaine d'élus (cf. page 27).

Quant à la réflexion sur le comité scientifique, elle est née du constat de la démobilisation croissante autour des réunions, d'ailleurs de moins en moins nombreuses. Plusieurs pistes

ont été évoquées pour l'avenir de ce comité scientifique qui reste un des éléments fondateurs du centre de ressources : l'élargir aux chercheurs qui interviennent à Profession Banlieue sur diverses actions tout au long de l'année et multiplier les occasions de rencontre avec le conseil d'administration et les professionnels ; envisager deux réunions lors de deux temps forts de l'association : avant que ne se déterminent les orientations et lors de l'assemblée générale ; « désigner » un membre du conseil d'administration qui établirait un lien plus constant avec le comité scientifique.

Ces pistes seront explorées et développées en 2009.

B – LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

DÉBAT AUTOUR DES AXES DE TRAVAIL DE PROFESSION BANLIEUE

14 octobre 2008

La discussion de cette séance a abordé l'organisation et les orientations du comité scientifique mais aussi le contenu du programme de travail de Profession Banlieue.

Le comité scientifique est une des spécificités de Profession Banlieue, mais on note une certaine désaffection des chercheurs et des professionnels aux réunions de ce comité. Néanmoins, toutes les personnes présentes s'accordent pour dire que ces rencontres restent nécessaires. Il est donc important d'essayer de redynamiser cette forme de travail qui était au fondement des méthodes et du principe même du centre de ressources. Au départ, ce comité a été pensé comme un lieu de croisement des points de vue des chercheurs et des praticiens mais également comme un appui au conseil d'administration afin d'enrichir le contenu du travail de Profession Banlieue.

Le conseil d'administration de Profession Banlieue a mis à profit cette réunion pour préciser ses attentes quant à ce comité car il est évident que chercheurs et professionnels doivent y trouver un intérêt commun. Le principe reste de croiser les analyses entre scientifiques et professionnels de terrain, l'échange devant être réciproque, les deux parties étant force de proposition.

En outre, le comité scientifique a été sollicité pour enrichir le programme de travail (réactions, propositions de contenu, d'intervenants...) à partir des propositions de l'équipe et d'un brainstorming organisé en conseil d'administration.

Les débats ont plus particulièrement porté sur l'axe « observation et veille prospective » qui doit permettre au centre de ressources d'être à la fois en prise avec l'actualité et d'observer les grandes tendances d'évolution de la société (le vieillissement de la population, le développement durable...) et leurs impacts sur les quartiers en difficulté. En étant à l'écoute de ces grandes évolutions sociales, le centre de ressources pourra anticiper sur des questions à venir.

L'intérêt de mener des études comparées entre la Seine-Saint-Denis et d'autres territoires a été souligné : travailler les dimensions territoriales de questions comme le logement ou la paupérisation permet d'alimenter les réflexions des professionnels et le regard des chercheurs au niveau national voire international, leur analyse critique accompagnant le travail des professionnels.

Enfin, il a été rappelé que Profession Banlieue avait également un rôle d'apport de connaissance et pourrait, par exemple, organiser des « Après-midi » autour d'études sur l'évolution des territoires en Île-de-France réalisées par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, par exemple. Il est important d'avoir à la fois un regard de connaissance et d'inscription dans une histoire, ce qui se passe maintenant étant bien souvent le résultat de politiques publiques d'hier.

7. CONCLUSION

Ce rapport d'activité montre l'importance du travail conduit par Profession Banlieue, la diversité des professionnels concernés par les politiques territoriales de cohésion sociale et de rénovation urbaine ainsi que la diversité des thématiques pouvant contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'ensemble des actions de qualification a été organisé autour des trois orientations retenues par le conseil d'administration: l'ingénierie de projet, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, la veille prospective.

Le tableau synoptique (cf. pages 8 et 9) montre comment l'ensemble des journées de qualification s'inscrit dans ces orientations. Mais ce qui caractérise l'année 2008, c'est le développement des ateliers thématiques et des actions régionales.

Les ateliers thématiques ont été expérimentés pour la première fois en 2007 à propos du développement économique. Cette année, ils ont été proposés sur trois sujets: l'insertion et l'emploi des jeunes, le logement en Seine-Saint-Denis et le nouveau cadre de la prévention et de la sécurité. Cette forme de travail, qui ne demande pas un engagement régulier, mais qui propose plusieurs séances sur un même sujet, sans obligation de s'inscrire à toutes, présente incontestablement un intérêt: si certains viennent « à la carte » sur les questions qui les intéressent le plus, un peu à l'image des Après-midi, d'autres choisissent de suivre l'intégralité de l'atelier pour approfondir, dans une approche cohérente, le sujet traité. De

fait, les participants ont été très nombreux à s'inscrire et à participer.

À propos des actions régionales, il faut souligner le développement des coopérations. Une rencontre régionale a été organisée pour la deuxième année consécutive. De nouvelles coopérations ont également été mises en œuvre avec les visites sur site autour des ateliers santé ville. Ces dernières ont incontestablement permis de renforcer le réseau des coordonnateurs autour d'un sujet – la santé – et d'une démarche – les ASV – qui ont connu quelques difficultés à s'imposer dans le champ de la politique de la ville.

Ce qui caractérise également l'année 2008, c'est la très forte augmentation de la fréquentation du centre de ressources: on passe de 1 800 journées de qualification à près de 2 500, un chiffre qui ne prend en compte ni la journée co-organisée avec le CLICOSS 93 sur le partage d'informations (399 personnes) ni le déjeuner-débat co-organisé avec la Mission prévention des conduites à risque autour du rapport sur la prévention de la délinquance des jeunes (plus de 400 personnes). Comment analyser cette augmentation?

Il n'y a certainement pas une seule explication mais des explications qui s'entremêlent, se croisent, se renforcent. On peut tout d'abord penser que les sujets ont été bien ciblés et répondaient aux attentes. On peut aussi penser qu'il était judicieux de diversifier les formes de travail pour

mieux répondre aux possibilités et contraintes des professionnels. Les chiffres de fréquentation des ateliers thématiques semblent confirmer cette analyse.

Mais on peut aussi penser que l'augmentation de la fréquentation de Profession Banlieue est surtout le signe d'incertitudes face à l'évolution des politiques publiques, aux changements des procédures, aux exigences d'évaluation, au renouvellement des contrats urbains de cohésion sociale, à l'annonce de la nouvelle géographie prioritaire, à l'avenir même de la politique de la ville...

Devant de telles incertitudes, le centre de ressources est un espace de réflexion, d'échanges et de débats, qui permet une mise à distance, une prise de recul parce qu'il ne développe pas la culture du résultat immédiat. On peut venir à Profession Banlieue avec des interrogations, mais si l'on n'est pas sûr de trouver « la » solution à son problème, on aura en tout cas acquis plus de références pour appuyer son action.

Profession Banlieue est aussi un lieu dont les principes de fonctionnement reposent sur ceux de la politique de la ville, à savoir la démarche de projet et la transversalité. Se qualifier sur la

prévention de la délinquance, par exemple, nécessite de travailler avec des professionnels de la justice, de la police, de la protection de l'enfance, de l'Éducation nationale ou encore d'associations. Mais, en même temps, ce rapport d'activité montre que le centre de ressources a su évoluer avec la demande des professionnels et une certaine tendance à la sectorisation de la politique de la ville. Il a su adapter son offre de qualification en développant des groupes de travail pour certaines catégories d'acteurs : les coordonnateurs des ateliers santé ville ou les référents de parcours de réussite éducative, par exemple.

Cette réactivité et cette capacité d'adaptation sont essentielles et s'appuient sur un conseil d'administration très présent, composé majoritairement de professionnels de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis, et sur un comité scientifique qui regroupe des sociologues, des géographes et des urbanistes investis sur les territoires de la politique de la ville.

Ainsi, les réalités des territoires s'invitent en permanence dans les débats et orientations de travail de Profession Banlieue, elles « ancrent » le centre de ressources face aux transformations des politiques publiques et assoient sa légitimité.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Le conseil d'administration	5
L'équipe de Profession Banlieue	6
Les financeurs	7
Les actions inscrites dans le programme 2008 et les actions réalisées en 2008	8
Actions hors programme 2008	9
Missions d'accompagnement hors programme 2008	9
1. La mise en réseau des professionnels.....	11
A – Les groupes de travail.....	11
B – Les ateliers thématiques	16
C – Les cycles de qualification	20
D – Les formations.....	24
E – Les Rencontres	26
F – Les Après-midi.....	30
G – Les « 5 à 7 ».....	35
H – Les visites sur site	37
I – Les réunions dédiées	39
J – Les réunions d'équipes politique de la ville.....	40
2. La gestion de l'information	41
A – La documentation	41
B – Le site Internet	43
C – La diffusion de l'information.....	45
D – Les fiches d'expériences	48
3. Les missions d'accompagnement	49
A – La lutte contre les discriminations, l'égalité des chances.....	49

B – L’animation du Réseau d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents (Réaap).....	51
C – La médiation sociale et culturelle.....	53
D – Les autres missions d’accompagnement.....	56
4. La contribution à des instances nationales	63
A – Le réseau des centres de ressources.....	63
B – Le Conseil national des villes	65
5. Les utilisateurs de Profession Banlieue.....	67
A – Les demandes d’information adressées à Profession Banlieue	67
B – Les participants aux instances de travail	70
6. Les instances de travail statutaires du centre de ressources	75
A – Le conseil d’administration.....	75
B – Le comité scientifique.....	76
7. Conclusion	77